



Fonds des Nations Unies
pour la Population

**MINISTRE DE LA FEMME DE PROTECTION DE
L'ENFANT ET DE LA SOLIDARITE**

BP V 4 ABIDJAN
TEL : 20 32 31 69 / 20 32 24 15
FAX : 20 32 24 63

**FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA
POPULATION
(UNFPA)**

01 BP 1747 ABIDJAN 01
TEL : 22 52 94 00
FAX : 22 52 94 22

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT

A.O.O N° 01/FPA/17

**TRAVAUX DE REHABILITATION DES ESPACES AMIS DES FEMMES POUR LA PAIX A
OGOUDOU, BAYOTA ET BOUNA**



FINANCEMENT - MINEDAF/DRE

ETUDES, FORMATION ET ASSISTANCE

GENIE CIVIL - EQUIPEMENTS URBAINS - ENERGIE

08 BP 1470 ABIDJAN 08
Tél. : 20 33 49 53 Fax : 20 21 78 12
Cél. : 07 83 85 44 / 07 09 95 34
Email : cefacl@aviso.ci

OCTOBRE 2017

PREFACE

Ce dossier type d'appel d'offres allégé pour la passation des marchés de **travaux non complexes** reflète les dispositions du Code des marchés publics de Côte d'Ivoire (Décret N°2009-259 du 6 août 2009, tel que modifié par le décret N°2014-306 du 27 mai 2014), adopté en vue de la transposition en Côte d'Ivoire de la Directive N°04/2005/CM/UEMOA du 09 décembre 2005 portant procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'UEMOA et la Directive N°05/2005/CM/UEMOA portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'UEMOA en date du même jour.

La préparation de ce dossier type d'appel d'offres allégé pour la passation des marchés de travaux non complexes répond au souci de la Direction des Marchés Publics de mettre à la disposition de ses partenaires des dossiers faciles à élaborer en vue d'acquérir des biens au meilleur rapport qualité/prix.

Il convient de préciser que les travaux non complexes sans que la liste ne soit exhaustive :

- **les travaux de réhabilitation non complexes ;**
- **les petits travaux de construction de clôtures et de bâtiments ;**
- **les travaux de construction de classes d'écoles primaires. ;**
- **les travaux routiers légers (débroussaillage des accotements, curage des caniveaux, des buses, des dalots, reprofilage léger sans réalisation d'ouvrage, désensablement des chaussées, etc.).**

L'appropriation de ce dossier allégé par ces utilisateurs permettra à ceux-ci d'élaborer des dossiers de qualité d'une part et de gagner le pari de la célérité, d'autre part.

Le présent dossier type comprend les différentes parties et sections. Les clauses générales relatives aux Instructions aux Candidats (IC) et au Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) contenues dans le Dossier Type d'Appel d'Offres (DTAO) pris par décret n°2013-404 du 06 juin 2013, relatif aux appels d'offres de fournitures et de services connexes sont applicables.

Les IC et CCAG peuvent être intégralement consultés sur le site Internet de la Direction des Marchés Publics (DMP) : **www.marchespublics.ci**

AVIS D'APPEL D'OFFRES

A.O.ON° 01/FPA/17

Source de financement : UNFPA., ligne : UJA 41

TRAVAUX DE REHABILITATION DES ESPACES AMIS DES FEMMES POUR LA PAIX A OGOUDOU, BAYOTA ET BOUNA

1. **L'UNFPA** dans le cadre du projet PBF 2 (Peace Building Funds 2) a obtenu le financement pour la réhabilitation de trois espaces amis à Ogodou, Bayota et Bouna.
2. Le Ministère de la femme de protection de l'enfant et de la solidarité sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux de : **travaux de réhabilitation des espaces amis des femmes pour la paix a Ogodou, Bayota et Bouna**

Le marché sera passé sur prix **global et forfaitaire**. Les travaux, objet du présent appel d'offres, seront exécutés **en trois (03) lots** financés par l'UNFPA.

N°LOT	DESIGNATIONS	DELAI D'EXECUTION
LOT 01	ESPACE AMI DE OGOUDOU (DIVO)	03 mois
LOT 02	ESPACE AMI DE BAYOTA	03 mois
LOT 03	ESPACE AMI DE BOUNA	03 mois

3. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des marchés publics à l'article 56, et ouvert à tous les candidats éligibles, établis en Côte d'Ivoire et dans l'espace UEMOA.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès des **Directions Régionales de la Construction de (Gagnoa- cel : 59 12 25 88, Divo- cel : 08 37 36 71 et Bouna- cel : 58 24 37 98) , de l' UNFPA- cel :08 08 80 59**
5. Les exigences en matière de qualifications sont : **capacité technique et financière, avoir exécuté des marchés similaires ; capacité administrative et juridique : être en règle avec les institutions fiscales et de travail.** (Voir le document d' Appel d'offres pour les informations détaillées).
6. Les candidats peuvent **télécharger gratuitement** le Dossier d' Appel d' Offres sur le site suivant : **<http://www.cotedivoire.unfpa.org>**
7. Les offres seront déposées au plus tard le 30/10/2017 à 10 heures temps universel dans **la salle de réunions de l'UNFPA sise à la Préfecture de Yamoussoukro** . Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents le 30/10/2017 à 10 heures 30 minutes temps universel à l'adresse ci-après : **la salle de réunions l'UNFPA sise à la Préfecture de Yamoussoukro.**

8. **Les offres doivent comprendre un cautionnement provisoire par lot, établi par une banque agréé par le ministre chargé des finances de la République de Côte d'Ivoire ou délivré par une banque établie dans l'espace UEMOA, d'un montant de :**

LOT N°	DESIGNATION	CAUTION
LOT 01	ESPACE AMI D'OGOUDOU (DIVO)	300 000
LOT 02	ESPACE AMI DE BAYOTA	300 000
LOT 03	ESPACE AMI DE BOUNA	300 000

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de **120 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

9. **Dès la validation de la décision d'attribution du marché , les résultats du présent appel d'offres seront affichés à l'UNFPA et dans les Directions Régionales du Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme concernées par le Projet.**
10. **Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au décret N° 2015-525 du 15 juillet 2015 modifiant le décret N°2009-259 du 06 août 2009, portant Code des marchés publics, tel que modifié par le décret N°2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application.**

Section I. Instructions aux Candidats

Les clauses des Instructions aux Candidats (IC) contenues dans le Dossier Type d'Appel d'Offres (DTAO) pris par décret n°2013-404 du 06 juin 2013, relatif aux appels d'offres de travaux sont applicables.

Les IC peuvent être intégralement consultées sur le site Internet de la Direction des Marchés Publics (DMP) : **www.marchespublics.ci**

Section II. Données Particulières de l'Appel d'Offres

Les données particulières qui suivent, complètent, précisent, ou amendent les clauses des Instructions aux Candidats (IC). En cas de conflit, les clauses ci-dessous prévalent sur celles des IC.

A. Introduction	
IC 1.1	Référence de l'avis d'appel d'offres N° A.0.0 N°01/FPA/17
	Nom de l'Autorité Contractante : Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité Nom du Maître d'œuvre : Les Directions Régionales de la Construction, du Logement de l'Assainissement et de l'Urbanisme de Divo, Gagnoa et Bouna
	Nombre et identification des lots faisant l'objet du présent appel d'offres : - Lot 01 : ESPACE AMI DE OGOUDOU (DIVO) - Lot 02 : ESPACE AMI DE BAYOTA - Lot 03 : ESPACE AMI DE BOUNA
IC 2.1	Source de financement du marché : UNFPA ligne : UJA 41
IC 4.1	L'appel d'offres a été précédé d'une pré-qualification. non
IC 4.2	La liste des entreprises sous sanction et/ou exclues de la passation des marchés peut être consultée sur le site Internet de la DMP (www.marchespublics.ci) ou dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics

IC 5

Critères de qualification (voir section III. Critères d'évaluation et de qualification)

Pour se voir attribuer le marché, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères ci après :

1-Situation administrative et juridique

- Le cautionnement provisoire (le cautionnement provisoire doit être conforme au modèle de section IV et couvrir le montant du cautionnement indiqué dans le DAO, **sinon rejet de l'offre**)

- L'attestation de régularité fiscale
- L'attestation de mise à jour de la CNPS
 - Le registre de commerce et du crédit mobilier conforme au modèle OHADA et en rapport avec l'objet de l'appel d'offre.
 - L'attestation de régularité fiscale (originale ou copie certifiée à l'original) : le délai de validité est de **six(06) mois** à partir de la date à laquelle l'entreprise présente une situation régulière.
 - L'attestation de mise à jour sociale (CNPS) (originale ou copie certifiée conforme à l'original) : le délai de validité est de **trois(03) mois** à partir de la date de validité inscrite sur ladite pièce.

NB : les attestations de régularité fiscales et de mise à jour sociale ne sont pas exigibles à l'ouverture. Elles ne le seront qu'à la notification d'attribution des marchés.

2- Capacité technique et expérience

Avoir une expérience en tant qu'entreprise principale dans la réalisation d'au **moins un (01) projet** de construction neuve ou de réhabilitation de bâtiment objet du présent marché au cours de cinq (05) dernières années (2012 à 2016 ou 2013 à 2017) d'un montant minimum de : **quinze millions (15 000 000) FCFA**

Qualification et expérience du personnel clé/matériel**Personnel**

- Avoir un chef de chantier, technicien en bâtiment ayant **trois (03) ans** d'expérience au moins dans les travaux de bâtiments.

Matériels

Avoir **un (01) véhicule** de liaison, **une(01) bétonnière** et **un(01) vibreur à béton** comme moyen matériel, **sinon rejet.**

3-Capacité financière

- Avoir réalisé un Chiffre d'Affaires (CA) annuel dans les travaux de BTP au cours des cinq dernières années au moins égal à vingt-cinq millions (25 000 000) F CFA

NB :-Les Chiffres d'Affaires (CA) pourront être calculés à partir des attestations de bonne exécution (ABE) des cinq (5) dernières années. Les cinq dernières concernent les périodes de 2012 à 2016 ou de 2013 à 2017.

- les entreprises de moins de **dix-huit (18) mois**, n'ayant pas d'attestation de bonne exécution, doivent fournir une déclaration fiscale d'existence (DFE). Elles doivent également produire en contrepartie du chiffre d'affaires, une attestation de disponibilité de crédit bancaire ne contenant pas de réserve par laquelle la banque s'engage à préfinancer le marché pour un montant au moins égal à **25%** du montant pour lequel l'entreprise soumissionne. **Le montant disponible doit être indiqué sur l'attestation bancaire de préfinancement, sinon rejet.**
- **NB : l'attestation de disponibilité de crédit bancaire ne doit pas comporter de réserve, sinon rejet**
- les entreprises de **plus de dix-huit (18) mois** d'existence devront fournir des attestations de bonne exécution pour des travaux de nature similaire correspondant au nombre d'années de leur existence.

4- Délai garantie

Le délai de garantie des travaux de réhabilitation des espaces amis de Ogoudou, Bayota et Bouna, objets du présent appel d'offres est de **douze (12) mois** minimum . Les soumissionnaires fourniront une attestation de garantie des travaux dûment signée et cachetée, **sinon rejet.**

B. Dossier d'appel d'offres

IC 7.1	Afin d'obtenir des clarifications uniquement, s'adresser aux : 1. Direction Régionale de la Construction de Divo (cel : 08 37 36 71) 2. Direction Régionale de la Construction de Gagnoa (cel : 59 12 25 88) 3. Direction Régionale de la Construction de Bouna (cel : 58 24 37 98) 4. UNFPA (cel : 08 08 80 59)
IC 7.4	Une réunion préparatoire est prévue : non une visite du site est prévue : oui aux lieux ci-après : Les Directions Régionales de la Construction concernées par le Projet
C. Préparation des offres	

IC 11.1 (j)	<p>Le candidat devra joindre à son offre les autres documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le cautionnement provisoire (l'original est exigé), sinon rejet de l'offre, - une attestation bancaire datant de moins de six (06) mois, sinon rejet : offre non conforme; - la copie de l'extrait de l'acte d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), conforme au modèle OHADA et en rapport avec l'objet de l'appel d'offres, sinon rejet de l'offre; - le formulaire de renseignements sur les candidats, sinon rejet : offre non conforme - la lettre de soumission de l'offre dûment signé et cacheté, sinon rejet de l'offre, - le CCTP signé ou paraphé, sinon offre non conforme; - le CCAP signé ou paraphé, sinon offre non conforme; - le pouvoir habilitant du soumissionnaire, sinon offre non conforme - <u>N.B</u> : <p>Pour être titulaire du marché, l'entreprise attributaire doit présenter une situation fiscale régulière à la date de notification de l'attribution ne datant pas de plus de six(06) mois, et une attestation sociale cotisante régulière ne datant pas de plus de trois(03) mois.</p> <p>La non- production des pièces fiscale et sociale, dans un délai de quinze(15) jours à compter de la date de notification de l'attributaire, entraine le retrait du marché en vue d'une réattribution.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>N.B</u> : <p>Prévoir un timbre fiscal de 1000 F CFA pour la soumission.</p>
IC 13.1	Sans objet
IC 13.2	<p>Le délai d'exécution des travaux est de: Trois (0 3) mois par lot</p> <p><u>N.B</u> : Tout délai supérieur entraînera le rejet de l'offre.</p>

IC 13.4	<p>Les variantes techniques sont autorisées :</p> <p>Non</p> <p><u>N.B</u> : un candidat n'est autorisé à soumettre une offre variante que s'il soumet une offre de base. L'Autorité contractante ne considérera que les variantes offertes par le candidat ayant soumis l'offre de base évaluée conforme et moins disante.</p>												
IC 14.5	Les prix proposés par les Candidats seront fermes et non révisables.												
IC 15.1	Les prix seront indiqués en FRANCS CFA TTC												
IC 19.1	La période de validité de l'offre, à compter de la date limite de remise des offres, sera de : 120 jours												
IC 20.1	<p>Un cautionnement provisoire est exigé : Oui</p> <p>Au choix du soumissionnaire, la forme de garantie de soumission est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - consignation d'espèces auprès de la Banque de Dépôt du Trésor contre reçu et lettre de consignation (ACCD); - garantie bancaire; - cautionnement de banque; 												
IC 20.2	<p><u>Cautionnement provisoire :</u></p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">LOT N°</th> <th style="text-align: left;">DESIGNATION</th> <th style="text-align: right;">CAUTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LOT 01</td> <td>ESPACE AMI D'OGOUDOU (DIVO)</td> <td style="text-align: right;">300 000</td> </tr> <tr> <td>LOT 02</td> <td>ESPACE AMI DE BAYOTA</td> <td style="text-align: right;">300 000</td> </tr> <tr> <td>LOT 03</td> <td>ESPACE AMI DE BOUNA</td> <td style="text-align: right;">300 000</td> </tr> </tbody> </table>	LOT N°	DESIGNATION	CAUTION	LOT 01	ESPACE AMI D'OGOUDOU (DIVO)	300 000	LOT 02	ESPACE AMI DE BAYOTA	300 000	LOT 03	ESPACE AMI DE BOUNA	300 000
LOT N°	DESIGNATION	CAUTION											
LOT 01	ESPACE AMI D'OGOUDOU (DIVO)	300 000											
LOT 02	ESPACE AMI DE BAYOTA	300 000											
LOT 03	ESPACE AMI DE BOUNA	300 000											
IC 21.1	<ul style="list-style-type: none"> - exemplaire original obligatoire : un(01) - nombre de copies : six (06) : identiques en tout point à l'original 												

D. Remise des offres et ouverture des plis	
IC 22.5 (b)	<p>Les offres devront comporter les autres identifications suivantes :</p> <p><u>Ecrire sur l'enveloppe extérieure</u> :</p> <p>objet de l'appel d'offres</p> <p>Numéro de l'appel d'offres</p> <p style="text-align: center;">OFFRE A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DEPOUILLEMENT DES PLIS</p>
IC 23.1	<p>Aux fins de remise des offres, uniquement, l'adresse suivante :</p> <p>la salle de réunions l'UNFPA sise à la Préfecture de Yamoussoukro</p> <p>Date : 30/10/2017</p> <p>Heure : 10 heures temps universel.</p>
IC 26.1	<p>L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante :</p> <p>la salle de réunions l'UNFPA sise à la Préfecture de Yamoussoukro</p> <p>numéro de bureau : Néant</p> <p>date : le 30/10/2017</p> <p>Heure : 10 heures 30 minutes temps universel.</p> <p>La Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) est composée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Ministre de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité ou son représentant : président; - le Directeur Régional de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité de Gagnoa ou son représentant: membre; - le Directeur Régional de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité de Divo ou son représentant: membre - le Directeur Régional de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité de Bouna ou son représentant: membre - les Directeurs Régionaux de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme de Divo, Gagnoa et Bouna ou leurs représentants : rapporteur ; - Mme la représentante de l'UNFPA Côte d'Ivoire ou son représentant : Bailleur; <p>Le président vérifie les mandats de représentation des membres de la COJO.</p> <p>NB : Les représentants doivent être mandatés par la structure ou autorités qu'ils représentent.</p>

E. Évaluation et comparaison des offres	
IC 31.3	<p>Les marchés seront passés sur prix global et forfaitaire</p> <p>Le montant de l'offre figurant dans la soumission fera foi.</p> <p>La mise en exergue des erreurs arithmétiques ou les omissions permettra uniquement d'apprécier la pertinence de l'offre. Si l'offre est fortement déséquilibrée du fait des erreurs ou omissions, la COJO devra par écrit, demander au soumissionnaire, s'il est évalué conforme moins disant et s'il consent maintenir son offre. Sinon l'offre sera rejetée.</p>
IC 32	La seule monnaie utilisée pour les soumissions est le Franc CFA.
IC 35	Il n'est prévu aucune marge de préférence

IC 40

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée conforme, la moins disante dans la limite du seuil SF2 défini ci-après, pour le montant de sa soumission.

NB : l'attribution ne sera définitive qu'après avis de non objection du comité local d'achat de l'UNFPA.

L'offre la moins disante sera celle qui aura proposé le montant le moins élevé parmi les propositions administrativement et techniquement conformes et après que le montant de chaque proposition financière correspondante soit évalué, conformément aux dispositions ci-après :

Méthode d'évaluation des seuils des offres financières (anormalement basses ou élevées)

* Soit **E**, l'Estimation Administrative du projet (confidentielle).

* Soit **P**, la moyenne des offres financières des soumissionnaires techniquement qualifiés.

$P = \frac{P_1 + P_2 + \dots + P_i + \dots + P_n}{n}$, **n**, étant le nombre des offres financières et **P_i** la **i**^{ème} offre financière.

n

* Soit **M1** la moyenne pondérée calculée à partir de l'estimation administrative et de **P**.

$$M1 = (40\%) \times P + (60\%) \times E$$

$$M1 = 0,4 \times P + 0,6 \times E$$

* Soit **SF1** le seuil des offres financières anormalement élevées

$$SF1 = (120\%) \times M1 \text{ ou } SF1 = 1,2 \times M1$$

Une proposition financière P_i est dite anormalement élevée si $P_i > SF1$ (si P_i supérieur à SF1)

* Soit **Q**, la moyenne des offres financières **soustraites de celles anormalement élevées** des soumissionnaires techniquement qualifiés

$Q = \frac{Q_1 + Q_2 + \dots + Q_j + \dots + Q_m}{m}$, **m** étant le nombre des offres financières et **Q_j** la **j**^{ème} offre financière.

* Soit **M2** la moyenne pondérée calculée à partir de l'estimation administrative et de **Q**.

$$M2 = (40\%) \times Q + (60\%) \times E$$

$$M2 = 0,4 \times Q + 0,6 \times E$$

* Soit **SF2** le seuil des offres financières anormalement basses

$$SF2 = (80\%) \times M2 \text{ ou } SF2 = 0,8 \times M2$$

Une proposition financière Q_j est dite anormalement basse si $Q_j < SF2$ (si Q_j inférieur à SF2)

G. Approbation du marche**IC 45**

Un cautionnement définitif est exigé dans un délai de **14 jours** suivant la réception de la notification d'approbation du marché au titulaire par l'autorité contractante.

Le taux exigé est de: **Trois pour cent (3%) du montant initial du marché**

Section III. Critères d'évaluation et de qualification

La présente section contient tous les facteurs, méthodes et critères que l'Autorité contractante utilisera pour s'assurer qu'un candidat possède les qualifications requises. Le Candidat fournira tous les renseignements demandés dans les formulaires joints à la Section IV, Formulaires de soumission.

III-1 : Critères d'évaluation

1.1 Variantes de délai d'exécution : pas de variante de délai.

L'offre sera rejetée si le soumissionnaire propose un délai plus long que celui indiqué dans les données particulières.

1.2 Variantes techniques.

Les variantes techniques sont autorisées : (choisir l'option correspondante et supprimer la mention inutile)

Non

Oui

La variante technique : **Non**

1.3 Sous-traitants spécialisés

Seule l'expérience spécifique de sous-traitants pour travaux spécialisés autorisés par le Maître de l'Ouvrage sera pris en compte. L'expérience générale et les ressources financières des sous-traitants spécialisés ne seront pas additionnées à celles du Soumissionnaire pour justifier sa qualification.

Les sous-traitants spécialisés doivent être qualifiés pour les travaux pour lesquels ils sont proposés et répondre aux critères suivants.

1.4 Appel d'offres pour lots multiples :

Les travaux comprennent plusieurs lots pouvant faire l'objet de marchés séparés attribués à des soumissionnaires distincts. Conformément aux dispositions de l'Article 34 des IC, l'Autorité contractante évaluera et comparera les offres sur la base de l'attribution d'une combinaison de marchés à un ou plus d'un soumissionnaire, afin de minimiser le coût total pour l'Autorité contractante, en tenant compte des rabais consentis dans leurs offres par les soumissionnaires en cas d'attribution de plusieurs lots.

Si un soumissionnaire a présenté des offres conformes pour plus d'un lot, correspondant à la combinaison évaluée la moins coûteuse pour l'Autorité contractante, l'évaluation tiendra également compte de la capacité du soumissionnaire à satisfaire aux exigences spécifiées dans l'article III-2 : Critères de Qualification.

III-2 : Critères de Qualification

Critères de Qualification			Spécifications de conformité				Documentatio n
Nu mér o	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises			Spécifications de soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
1. Critères de provenance							
1.1	Admissibilité	Appel d'offres précédé d'une pré-qualification.	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Formulaires ELI -1.1 et 1.2, avec pièces jointes
1.2	Non admis à participer	Entreprise résiliée avec faute ou en faillite	Doit satisfaire au critère	GE existant doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire d'offre
1.3	C o n f l i t d'intérêts	Pas de conflit d'intérêts	Doit satisfaire au critère	GE existant ou prévu doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire d'offre
2. Antécédents de défaut d'exécution de marchés							
2.1	Antécédents de non-exécution de marché	Pas de défaut d'exécution incombant au soumissionnaire d'un marché au cours des cinq (5) dernières années	S a n s objet	Sans objet	S a n s objet	Sans objet	Formulaire ANT -
3. Situation financière							
3.1	Situation financière	Bilan et autres états financiers	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Néant
3.2	Chiffre d'affaires annuel des activités de BTP	Avoir réalisé un Chiffre d'Affaires (CA) annuel au cours des cinq dernières années dans les travaux de BTP au moins égal à vingt-cinq millions (25 000 000) F CFA Les Chiffres d'Affaires (CA) pourront être calculés à partir des attestations de bonne exécution (ABE) des cinq (5) dernières années dans les travaux BTP. Les cinq dernières concernent les périodes de 2012 à 2016 ou de 2013 à 2017.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfair e au critère	Formulaire FIN - 2.2
3.3	Capacité de financement	Accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, au moins égal à :	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Formulaires FIN - 2.3 et FIN 2.4
4. Expérience							

Section III : Critères d'évaluation et de qualification

17

Critères de Qualification			Spécifications de conformité				Documentatio n
Nu mér o	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises			Spécifications de soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
4.1	Expérience générale de travaux BTP	<p>Expérience de marchés de travaux à titre d'entrepreneur au cours des cinq (5) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions. Cette expérience est évaluée à partir des Attestations de Bonne Exécution (ABE). Les ABE acceptées sont celles délivrées par les autorités contractantes, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre publics ou privés, organisations professionnelles reconnues et les institutions publiques internationales. Les ABE délivrées à des sous-traitants sont également acceptées si elles ont été contre signées par l'une des personnes publiques ci-dessus visées.</p> <p>Le nombre de projet de construction est de deux (02). On entend par projet de construction, les travaux de réhabilitation ou de construction neuve de bâtiment, d'électrification, d'hydraulique, de routes etc...</p>	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Formulaire EXP
4.2 a)	Expérience spécifique de construction neuve de bâtiment ou de réhabilitation de bâtiment	<p>Avoir une expérience en tant qu'entreprise principale dans la réalisation d'au moins un (01) projet de construction neuve ou de réhabilitation de bâtiment du présent marché au cours de cinq (05) dernières années d'un montant minimum de : quinze millions (15 000 000) FCFA</p> <p>Expérience de marchés de travaux à titre d'entrepreneur Les cinq dernières concernent les périodes de 2012 à 2016 ou de 2013 à 2017.</p>	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Formulaire EXP 3.2 a)
4.2 (b)		Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur principal au moins :	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Formulaire EXP-3.2 (b)

NB : Expériences générales et spécifiques

Seules sont prises en compte, les attestations de bonnes exécutions (ABE) au cours des cinq (05) dernières comprenant le montant et la nature des prestations, les noms et les coordonnées des maîtres d'ouvrages, des maîtres d'ouvrages délégués, des maîtres d'ouvrages publics, des hommes ou gens de l'art (dans le domaine du BTP), la période d'exécution des prestations.

5. Personnel

Le Candidat doit établir qu'il dispose du personnel pour les positions-clés suivantes:

Personnel clé	Formation	Expérience générale	Expérience spécifique	Nombre minimum
CHEF CHANTIER	Technicien en b â t i m e n t (BT)	Avoir au moins trois (03) ans d'expérience dans les travaux de BTP	Avoir participé à la réalisation d'au moins deux (02) projets de construction ou de réhabilitation de bâtiments) en tant que chef de chantier	01

(Note à l'attention de l'autorité contractante : la qualification maximum exigée pour le personnel d'encadrement est le Brevet de Technicien Supérieur ou équivalent. Selon la nature des travaux, le personnel d'encadrement peut être limité au seul chef de chantier. L'utilisation de ce dossier d'appel d'offres allégé ne nécessite pas la présence d'un Ingénieur.)

Le Candidat doit fournir les détails concernant le personnel proposé et son expérience en utilisant les formulaires PER 1 et PER 2 de la Section IV, Formulaire de soumission.

Le profil du personnel d'encadrement demandé est un profil minimum. Tout membre du personnel ayant une qualification supérieure sera accepté pour le poste proposé.

NB :

- Les CV devront être conformes au modèle joint au présent DAO et signés par les intéressés et l'employeur ; les diplômes doivent être légalisés datant de moins de six(06) mois; **sinon rejet.**

Ces documents doivent être rédigés en français, par un traducteur agréé.

- Joindre la photocopie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité ou Attestation d'Identité en cours de validité du personnel proposé; **sinon rejet**
- Le profil du personnel d'encadrement demandé est un profil minimum. Tout membre du personnel ayant une qualification supérieure sera accepté pour le poste proposé : toutefois, un CV se rapportant à un diplôme non valable, ne sera pas pris en compte.
- Le contact téléphonique du Membre du Personnel d'Encadrement (MPE) est obligatoire; sinon le CV sera non conforme
- L'engagement du MPE en vue de travailler au sein de l'entreprise si celle-ci est retenue pour l'appel d'offres est obligatoire; sinon le CV sera non conforme (voir Formulaire PER-2);
- La signature de l'intéressé doit figurer sur son curriculum vitae(CV); sinon le CV sera non conforme;
- L'expérience du MPE sera analysée ligne par ligne et considérée comme nulle (zéro année) sur la si tous les champs ne sont pas renseignés;
- Le nombre d'années d'expérience(NAE) sera déterminé en faisant la différence des années entières.

6. Matériel

N°	Matériel	Nombre minimum
1	Bétonnière	01
2	Vibreux à béton ou Aiguille vibrante	01
3	Véhicule de liaison	01

Le candidat doit fournir les détails concernant le matériel proposé en utilisant le formulaire MAT de la section III, formulaires de soumission.

NB : le matériel en propre doit être justifié par un titre de propriété (carte grise pour le véhicule de liaison et une facture ou un reçu d'achat pour la bétonnière et l'aiguille vibrante).

Une attestation de location du matériel sera exigé pour le matériel en location délivré par une structure officiellement déclarée (l'attestation de location doit être rédigé sur l'entête du loueur avec les mentions suivantes : nom, adresse, contact, numéro du compte contribuable, numéro du registre de commerce) . Les copies de la carte grise du véhicule de liaison ainsi que les reçus d'achat pour la bétonnière et l'aiguille vibrante sollicitée, doivent être jointes à l'attestation de location.

En cas de location, la commission se réserve le droit de vérifier l'authenticité des pièces et s'assurer de la mise à disponibilité du matériel en temps voulu.

Section IV. Formulaires de soumission

Liste des formulaires

<i>Formulaire de renseignements sur le candidat</i>	22
<i>Formulaire de renseignements sur les membres de groupement</i>	23
<i>Bordereaux des prix unitaires (Sans Objet)</i>	27
<i>Modèle de garantie de soumission.....</i>	67

Formulaire de renseignements sur le candidat

[Le candidat remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date: [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

AAO numéro : [insérer le nom de l'Avis d'Appel d'Offres]

1. Nom du candidat : [insérer le nom légal du candidat]	
2. En cas de groupement, noms de tous les membres : [insérer le nom légal de chaque membre du groupement]	
3.a) Pays où le Candidat est légalement enregistré:[insérer le nom du pays d'enregistrement]	3.b) Numéro d'Identification des Entreprises : [insérer le numéro du registre de commerce]
4. Année d'enregistrement du candidat: [insérer l'année d'enregistrement]	
5. Adresse officielle du candidat dans le pays d'enregistrement: [insérer l'adresse légale du Candidat dans le pays d'enregistrement]	
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du candidat: Nom:[insérer le nom du représentant du candidat] Adresse:[insérer l'adresse du représentant du candidat] Téléphone/Fac-similé:[insérer le numéro de téléphone/fac-similé du représentant du candidat] Fonction : [insérer la fonction au sein de l'entreprise ou en rapport avec elle] Adresse électronique:[insérer l'adresse électronique du représentant du candidat]	
7. En cas de groupement, joindre l'accord de groupement	

Formulaire de renseignements sur les membres de groupement

[Chaque membre du groupement remplit le formulaire ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date: [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

AAO numéro : [insérer le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres]

1. Nom du candidat : [insérer le nom du groupement]	
2. Nom du membre du groupement : [insérer le nom légal du membre du groupement]	
3.a) Pays où le membre du groupement est, légalement enregistré: [insérer le nom du pays d'enregistrement du membre du groupement]	3.b) Numéro d'Identification de l'entreprise : [insérer le numéro de l'acte d'inscription au registre de commerce]
4. Année d'enregistrement du membre du groupement: [insérer l'année d'enregistrement du membre du groupement]	
5. Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d'enregistrement: [insérer l'adresse légale du membre du groupement dans le pays d'enregistrement]	
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du membre du groupement (mandataire): Nom:[insérer le nom du représentant du membre du groupement] Adresse:[insérer l'adresse du représentant du membre du groupement] Téléphone : [insérer le numéro de téléphone du membre du groupement] Fax : [insérer le numéro de fax du représentant du membre du groupement] Adresse électronique:[insérer l'adresse électronique du représentant du membre du groupement]	

Lettre de soumission de l'offre

[Le candidat remplit la lettre ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le format de la lettre ne doit pas être modifié. Toute réserve ou déviation majeure, par rapport à ce format, pourra entraîner le rejet de l'offre]

Date: [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

AAO numéro : [insérer l'identification de l'Appel d'Offres]

À : (insérer le nom de l'autorité contractante)

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le Dossier d'Appel d'Offres, y compris l'additif/ les additifs numéros: [insérer les numéros et date d'émission de chacun des additifs]; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous nous engageons à exécuter conformément au Dossier d'Appel d'Offres et aux cahiers des Clauses Techniques et plans, les travaux ci-après : (insérer une brève description des travaux) dans le **délai d'exécution** de (insérer le délai conformément au dossier d'appel d'offres) ;
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à la clause (d) ci-après est de :
 - en chiffres hors T.V.A. :F CFA ; (insérer le montant)
 - en chiffres T.V.A. au taux de 18 % :F CFA ; (insérer le montant)
 - en chiffres T.T.C :F CFA ; (insérer le montant)

- en lettres :....., Toutes Taxes Comprises. (Insérer le montant)

d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

[Indiquer en détail les rabais offerts, le cas échéant, s'ils s'appliquent]

[Indiquer aussi en détail la méthode qui sera utilisée pour appliquer les rabais offerts, le cas échéant]

e) Notre offre demeurera valide pendant la période requise à la clause 19.1 des Données Particulières de l'Appel d'Offres à compter de la date limite fixée pour la remise des offres à la clause 23.1 des Données Particulières de l'Appel d'Offres ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;

f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir un cautionnement définitif du marché conformément à la Clause 45 des Données Particulières de l'Appel d'Offres et à la clause 17 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);

g) Notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou entrepreneur intervenant en rapport avec une quelconque partie du marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion de la clause 4.2 des Données Particulières de l'Appel d'Offres.

h) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 4.3 des Données Particulières de l'Appel d'Offres.

i) Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.

j) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.

Nom [insérer le nom complet de la personne signataire de l'offre]

En tant que [indiquer la qualité du signataire]

Signature et cachet [insérer la signature et apposer le cachet du candidat ou du mandataire du groupement]

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de [insérer le nom complet du Candidat ou du mandataire du groupement]

En date du _____ [Insérer la date de signature]

Bordereaux des prix unitaires (Sans Objet)

[Le Candidat doit remplir tous les espaces en blanc dans les formulaires de Bordereau des prix unitaires selon les instructions figurant ci-après. La liste des postes dans la colonne 1 du Bordereau des prix doit être identique à la liste des items fournis par l’Autorité contractante dans la Section V. L’absence du bordereau des prix vaut rejet de la soumission du candidat.

Si le marché est à prix global et forfaitaire, l’autorité contractante supprimera le bordereau des prix unitaires]

Formulaires de Bordereau des prix et Détail quantitatif et estimatif

Modèle de Bordereau des prix et Détail quantitatif et estimatif

A. Préambule

1. Le Bordereau des prix doit être pris en compte par le Candidat conjointement avec les Instructions aux candidats, les Cahiers des Clauses Administratives Générales et Particulières, les Cahiers des Clauses techniques et les plans.
2. Les quantités spécifiées dans le Détail quantitatif et estimatif sont des quantités estimées et provisoires. Elles fourniront une base commune pour l'évaluation des offres et l'attribution du marché. La base des règlements sera les quantités réelles de travaux commandés et exécutés, telles qu'elles seront mesurées par l'Entrepreneur et vérifiées par le Maître d'Œuvre, et valorisées aux taux et prix spécifiés au Bordereau des prix chiffré présenté par l'Entrepreneur dans son offre. Dans les cas où cette valorisation n'est pas applicable, ou dans tout autre cas, le règlement se fera aux taux et prix que le Maître d'Œuvre pourra fixer dans le cadre des termes du marché.
3. Sauf dispositions contraires spécifiées dans le marché, les prix fournis par l'Entrepreneur dans le Bordereau des prix chiffré inclus dans son offre devront comprendre toutes les installations de construction, la main-d'œuvre, la supervision, les matériaux, le montage, l'entretien, les assurances, les frais généraux et profits, les impôts, droits et taxes, ainsi que la couverture des risques généraux, des engagements et autres obligations spécifiées explicitement ou implicitement dans le marché.
4. Un prix devra être indiqué pour chaque poste dans le Détail quantitatif et estimatif chiffré, que les quantités soient spécifiées ou non. Le coût des postes pour lesquels l'Entrepreneur n'a pas indiqué de prix sera considéré comme couvert par d'autres prix indiqués dans le Détail quantitatif et estimatif chiffré.
5. Le coût complet en accord avec les dispositions du marché sera inclus dans les postes spécifiés dans le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif chiffrés. Lorsqu'un poste n'est pas spécifié, le coût correspondant sera considéré comme distribué parmi les prix mentionnés pour des postes correspondants des travaux.
6. Les indications générales et les descriptions des travaux et matériaux ne sont pas nécessairement reprises ou résumées dans le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif inclus dans le Dossier d'Appel d'offres. Les références, explicites ou implicites, aux sections appropriées du Dossier doivent être considérées avant de chiffrer les prix pour chaque poste du Bordereau des prix et du Détail quantitatif et estimatif chiffrés soumis dans l'offre.
7. Durant l'évaluation des offres, les erreurs arithmétiques éventuelles relevées dans le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif seront corrigées suivant les dispositions de la clause 31 des Instructions aux candidats.
8. La méthode de constatation des prestations exécutées en vue des règlements devra être en accord avec :

[Insérer une description détaillée de la ou des méthodes qui seront appliquées. La méthode doit être décrite avec précision dans ce préambule, en indiquant par exemple les tolérances admises.]

B. Tableaux du Bordereau des prix et Détail quantitatif et estimatif

[Le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif seront normalement composés d'une série de tableaux dont le contenu correspondra à la nature ou à la séquence des tâches correspondantes, par exemple :

- Tableau 1 - Postes généraux (par exemple : installation de chantier)
- Tableau 2 - Terrassements
- Tableau 3 - Drains et fossés
- Tableau 4 - etc., comme requis suivant le type de travaux
- Tableau pour les travaux en régie - le cas échéant
- Tableau des sommes provisionnelles - le cas échéant
- Tableau récapitulatif du Détail quantitatif et estimatif

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

**Lot 01: Travaux de
Réhabilitation de l'espace Ami
de Ogoudou (Divo)**

N°	DESIGNATIONS	U	QTES	P U	MONTANT
0	GENERALITE				
	Installation de chantier	ft	1		
	Implantation du bâtiment	ft	1		
	Sous Total 0				
I	TERRASSEMENT				
	Fouilles en rigole	m3	27,029		
	Remblais des fouilles	m3	16,471		
	Remblais compacté sous dallage	m3	12,782		
	Sous Total I				
II	GROS ŒUVRES				

FONDATION				
Béton de proprete				
Béton de proprete dosé à 150 kg/ m3 de ciment	m3	2,252		
Semelle filante en BA				
Béton de semelle fondation dosé à 350kg de ciment	m3	6,757		
Acier(AH)	kg	202,710		
OUVRAGES EN INFRASTRUCTURE				
Soubassement				
Agglos 15cm pleins	m ²	45,048		
Amorce des poteaux et raidisseurs				
Béton de poteaux et raidisseur dosé à 350kg/m3 de ciment	m3	0,310		
Acier(AH)	kg	31,000		
Coffrage	m ²	2,58		
Chainage bas				
Béton de chainage bas dosé à 350kg/m3 de ciment	m3	3,379		
Acier(AH)	kg	236,502		
Coffrage	m ²	22,52		
Dallage				
Film polyane sous dallage	m ²	106,520		

Dallage sur terre-plein épaisseur 10 cm	m ²	106,520		
Chape				
Chape au mortier de ciment	m ²	106,520		
OUVRAGES EN SUPERSTRUCTURE				
Maçonnerie en agglomérés creux				
Agglos 15 cm creux	m ²	45,048		
Poteaux et raidisseurs BA				
Béton de poteaux et raidisseur dosé à 350kg/m ³ de ciment	m ³	1,558		
Acier(AH)	kg	155,800		
Coffrage	m ²	47,22		
Chainage haut et linteau				
Béton de chainage bas dosé à 350kg/m ³ de ciment	m ³	3,379		
Acier(AH)	kg	236,502		
Coffrage	m ²	22,52		
Enduit				
Enduit sur mur extérieur dosé à 350 350kg/m ³	m ²	156,64		
Enduit sur mur intérieur dosé à 300 350kg/m ³	m ²	293,84		
sous Total II				

V	VITRERIE				
	VERRE				
	Lame naco				
	Lame naco en verre claire 5 mm	ml	58,1		
	sous Total V				
VI	SERRURERIE				
	OUVRAGE METALLIQUE				
	Portes métalliques pleines				
	Portes métalliques pleines à 1 vantail	m ²	1,98		
	Portes métalliques pleines à 2 vantaux	m ²	4,73		
	Grille de protection				
	Grille antivol en profilés pleins pour fenêtres	m ²	13,04		
	Grille antivol en profilés pleins pour climatiseur	m ²	2,25		
	sous Total VI				
VII	PLOMBERIE SANITAIRE				
	ALIMENTATION EN EAU				

Generalité				
Branchement ordinaire SODECI	forf	1,00		
Tube PVC pression				
Tuyaux Ø25	ml	30,00		
Distribution Eau froide -Eau chaude				
Tube en cuivre 12/14	ml	5,00		
EVACUATION DES EAUX EU-EV				
Tuyaux Ø110 d'évacuation EV	ml	35,00		
Tuyaux Ø63 d'évacuation EU	ml	20,15		
ROBINETERIE				
Vannes d'arrêt				
Vannes d'arrêt diam.15/21	u	1,00		
EQUIPEMENTS SANITAIRE				
Appareils sanitaires				
Colonne de douche flexile	u	1,00		
Ensemble de lavabo	U	1,00		
W.C en anglaise chasse basse	U	1,00		
Accessoires				
Devidoir de papier en plastique	U	1,00		

	Glaces de lavabo	U	1,00		
	Portes serviettes 2 branches en plastique	U	1,00		
	Siphons de sol en plastique	U	2,00		
	Tablettes de lavabo	U	1,00		
	sous Total VII				
VIII	ASSAINISSEMENT				
	CANALISATION				
	Tuyau en PVC Série EU/EV				
	Tuyau en PVC Ø 125	ml	7,00		
	Regards				
	Regards maçonné dim.50X50X50	U	3,00		
	Fosse septique				
	Fosse septique en maçonnerie 10 usagers	U	1,00		
	Puits perdus				
	Puits perdus 4 à 10 usagers	U	1,00		
	sous Total VIII				
X	ELECTRICITE				

ALIMENTATION PRINCIPALE				
Branchement CIE				
Abonnement 30 A	U	1,00		
Raccordement électrique				
Câble armé HFG 1000	ml	10,00		
Mise à la terre et liaison équipotentielle				
Execution d'une mise en terre	ens	1,00		
Tableaux de distribution				
Coffret 8 modules encastré	U	1,00		
Tableaux général comportant interrupteur principal, disjoncteur général de commande et de protection 25/30 A et accessoires de câblage	U	1,00		
DISTRIBUTION SECONDAIRE				
Points lumineux sur simple allumage (SA)				
1 Point lumineux	U	7,00		
Points lumineux sur va et vient (VV)				
4 Point lumineux	U	1,00		
Divers				
Alimentation de prise de courant	U	7,00		
Alimentation de climatiseur / brasseur	U	2,00		

	PETITS APPAREILLAGES				
	Prise de courant				
	Prise de courant + Terre	U	7,00		
	Interrupteur				
	Interrupteur SA	U	6,00		
5	Interrupteur vv	U	2,00		
	APPAREILS D'ECLAIRAGE				
	Lustrerie				
	Applique sanitaire 0,30 + prise incorporée	U	1,00		
	Hublot étanche ø300 à douille B22	U	1,00		
	Reglette fluo-mono de 1,20 étanche	U	2,00		
	Reglette fluo-mono nue de 1,20	U	6,00		
	Brasseurs d'air	U	6,00		
	sous Total X				
XIV	REVETEMENTS DURS				
	REVETEMENTS DES SOLS				
	Grès céram				
	Carreaux grès céram anti-dérapant	m ²	5,10		

	Carreaux grès céram type importé	m ²	101,42		
	Plinthe de 0,10	ml	65,60		
	REVETEMENTS MURAUX				
	Grès céram				
	Faiences sur mur de la salle d'eau Hauteur=1.50m	m ²	19,60		
	sous Total XIV				
XVI	MENUISERIE - QUINCAILLERIE				
	MENUISERIE BOIS				
	Portes pleines en bois massif				
	Portes pleines (90×220)	m ²	3,96		
	Portes pleines 70×220)	m ²	1,54		
	Menuiserie à vitré				
	Châssis à vitrer type naco	m ²	10,02		
	QUINCAILLEIRE				
	Serrure à condamnation	U	1,00		
	Serrure ordinaire 2ieme choix	U	4,00		
	sous Total XVI				

XVII	FAUX PLAFONDS				
	CONTREPLAQUE				
	Faux - plafond en contreplaqué 8 mm y/c ossature	m ²	110,45		
	sous Total XVII				
XVII I	PEINTURES				
	TRAVAUX PREPARATOIRE				
	Travaux préliminaires				
	Brossage de maçonnerie à neuves	m ²	450,48		
	PEINTURE INTERIEURE				
	Peintures vinyliques sur mur intérieur	m ²	293,84		
	Peintures vinyliques sur faux-plafond	m ²	110,45		
	PEINTURE EXTERIEURE				
	Peintures vinyliques sur mur extérieur	m ²	156,64		
	PEINTURE A USAGES PARTICULIERS				
	Peintures glycero menuiserie bois	m ²	21,02		
	Peintures glycero sur serrurerie	m ²	36,36		
	sous Total XVIII				

XIX	CHARPENTE				
	CHARPENTE BOIS				
	Bois rouge				
	Charpente en bois rouge assemblée	m ³	1,735		
	Traitement du bois aux fongicides et insecticides	m ³	1,735		
	sous Total XIX				
XX	COUVERTURE				
	ELEMENTS DE COUVERTURE				
	Tôles				
	Couverture en bac aluzinc	m ²	114,475		
	Faîtière alu	ml	12,1		
	Bardages				
	Bardage en tôle aluzinc ondulé	m ²	20,55		
	sous Total XX				
	TOTAL HORS TAXE				
	TVA 18 %				
	TOTAL TTC				

**Lot 02: Travaux de
Réhabilitation de l'espace Ami
de Bayota (Gagnoa)**

N°	DESIGNATIONS	U	QTES	P U	MONTANT
0	GENERALITE				
	Installation de chantier	ft	1		
	Implantation du bâtiment	ft	1		
	Sous Total 0				
I	TERRASSEMENT				
	Fouilles en rigole	m3	27,029		
	Remblais des fouilles	m3	16,471		
	Remblais compacté sous dallage	m3	12,782		
	Sous Total I				
II	GROS ŒUVRES				
	FONDATION				
	Béton de proprete				
	Béton de proprete dosé à 150 kg/ m3 de ciment	m3	2,252		
	Semelle filante en BA				
	Béton de semelle fondation dosé à 350kg de ciment	m3	6,757		
	Acier(AH)	kg	202,710		

OUVRAGES EN INFRASTRUCTURE				
Soubassement				
Agglos 15cm pleins	m ²	45,048		
Amorce des poteaux et raidisseurs				
Béton de poteaux et raidisseur dosé à 350kg/m3 de ciment	m3	0,310		
Acier(AH)	kg	31,000		
Coffrage	m ²	2,58		
Chainage bas				
Béton de chainage bas dosé à 350kg/m3 de ciment	m3	3,379		
Acier(AH)	kg	236,502		
Coffrage	m ²	22,52		
Dallage				
Film polyane sous dallage	m ²	106,520		
Dallage sur terre-plein épaisseur 10 cm	m ²	106,520		
Chape				
Chape au mortier de ciment	m ²	106,520		
OUVRAGES EN SUPERSTRUCTURE				
Maçonnerie en agglomérés creux				
Agglos 15 cm creux	m ²	45,048		

	Poteaux et raidisseurs BA				
	Béton de poteaux et raidisseur dosé à 350kg/m3 de ciment	m3	1,558		
	Acier(AH)	kg	155,800		
	Coffrage	m ²	47,22		
	Chainage haut et linteau				
	Béton de chainage bas dosé à 350kg/m3 de ciment	m3	3,379		
	Acier(AH)	kg	236,502		
	Coffrage	m ²	22,52		
	Enduit				
	Enduit sur mur extérieur dosé à 350 350kg/m3	m ²	156,64		
	Enduit sur mur intérieur dosé à 300 350kg/m3	m ²	293,84		
	sous Total II				
V	VITRERIE				
	VERRE				
	Lame naco				
	Lame naco en verre claire 5 mm	ml	58,1		
	sous Total V				
VI	SERRURERIE				

	OUVRAGE METALLIQUE				
	Portes métalliques pleines				
	Portes métalliques pleines à 1 vantail	m ²	1,98		
	Portes métalliques pleines à 2 vantaux	m ²	4,73		
	Grille de protection				
	Grille antivol en profilés pleins pour fenêtres	m ²	13,04		
	Grille antivol en profilés pleins pour climatiseur	m ²	2,25		
	sous Total VI				
VII	PLOMBERIE SANITAIRE				
	ALIMENTATION EN EAU				
	Generalité				
	Branchement ordinaire SODECI	forf	1,00		
	Tube PVC pression				
	Tuyaux Ø25	ml	30,00		
	Distribution Eau froide -Eau chaude				
	Tube en cuivre 12/14	ml	5,00		
	EVACUATION DES EAUX EU-EV				
	Tuyaux Ø110 d'évacuation EV	ml	35,00		

	Tuyaux Ø63 d'évacuation EU	ml	20,15		
	ROBINETERIE				
	Vannes d'arrêt				
	Vannes d'arrêt diam.15/21	u	1,00		
	EQUIPEMENTS SANITAIRE				
	Appareils sanitaires				
	Colonne de douche flexible	u	1,00		
	Ensemble de lavabo	U	1,00		
	W.C en anglaise chasse basse	U	1,00		
	Accessoires				
	Devidoir de papier en plastique	U	1,00		
	Glaces de lavabo	U	1,00		
	Portes serviettes 2 branches en plastique	U	1,00		
	Siphons de sol en plastique	U	2,00		
	Tablettes de lavabo	U	1,00		
	sous Total VII				
VIII	ASSAINISSEMENT				
	CANALISATION				

	Tuyau en PVC Série EU/EV				
	Tuyau en PVC Ø 125	ml	7,00		
	Regards				
	Regards maçonné dim.50X50X50	U	3,00		
	Fosse septique				
	Fosse septique en maçonnerie 10 usagers	U	1,00		
	Puits perdus				
	Puits perdus 4 à 10 usagers	U	1,00		
	sous Total VIII				
X	ELECTRICITE				
	ALIMENTATION PRINCIPALE				
	Branchement CIE				
	Abonnement 30 A	U	1,00		
	Raccordement électrique				
	Câble armé HFG 1000	ml	10,00		
	Mise à la terre et liaison équipotentielle				
	Execution d'une mise en terre	ens	1,00		
	Tableaux de distribution				

	Coffret 8 modules encastré	U	1,00		
	Tableaux général comportant interrupteur principal, disjoncteur général de commande et de protection 25/30 A et accessoires de câblage	U	1,00		
DISTRIBUTION SECONDAIRE					
Points lumineux sur simple allumage (SA)					
	1 Point lumineux	U	7,00		
Points lumineux sur va et vient (VV)					
	4 Point lumineux	U	1,00		
Divers					
	Alimentation de prise de courant	U	7,00		
	Alimentation de climatiseur / brasseur	U	2,00		
PETITS APPAREILLAGES					
Prise de courant					
	Prise de courant + Terre	U	7,00		
Interrupteur					
	Interrupteur SA	U	6,00		
5	Interrupteur vv	U	2,00		
APPAREILS D'ECLAIRAGE					
Lustrerie					

	Applique sanitaire 0,30 + prise incorporée	U	1,00		
	Hublot étanche ø300 à douille B22	U	1,00		
	Reglette fluo-mono de 1,20 étanche	U	2,00		
	Reglette fluo-mono nue de 1,20	U	6,00		
	Brasseurs d'air	U	6,00		
	sous Total X				
XIV	REVETEMENTS DURS				
	REVETEMENTS DES SOLS				
	Grès céram				
	Carreaux grès céram anti-dérapant	m ²	5,10		
	Carreaux grès céram type importé	m ²	101,42		
	Plinthe de 0,10	ml	65,60		
	REVETEMENTS MURAUX				
	Grès céram				
	Faiences sur mur de la salle d'eau Hauteur=1.50m	m ²	19,60		
	sous Total XIV				
XVI	MENUISERIE - QUINCAILLERIE				

	MENUISERIE BOIS				
	Portes pleines en bois massif				
	Portes pleines (90×220)	m ²	3,96		
	Portes pleines 70×220)	m ²	1,54		
	Menuiserie à vitré				
	Châssis à vitrer type naco	m ²	10,02		
	QUINCAILLEIRE				
	Serrure à condamnation	U	1,00		
	Serrure ordinaire 2ieme choix	U	4,00		
	sous Total XVI				
XVII	FAUX PLAFONDS				
	CONTREPLAQUE				
	Faux - plafond en contreplaqué 8 mm y/c ossature	m ²	110,45		
	sous Total XVII				
XVII I	PEINTURES				
	TRAVAUX PREPARATOIRE				

	Travaux préliminaires				
	Brossage de maçonnerie à neuves	m ²	450,48		
	PEINTURE INTERIEURE				
	Peintures vinyliques sur mur intérieur	m ²	293,84		
	Peintures vinyliques sur faux-plafond	m ²	110,45		
	PEINTURE EXTERIEURE				
	Peintures vinyliques sur mur extérieur	m ²	156,64		
	PEINTURE A USAGES PARTICULIERS				
	Peintures glycero menuiserie bois	m ²	21,02		
	Peintures glycero sur serrurerie	m ²	36,36		
	sous Total XVIII				
XIX	CHARPENTE				
	CHARPENTE BOIS				
	Bois rouge				
	Charpente en bois rouge assemblée	m ³	1,735		
	Traitement du bois aux fongicides et insecticides	m ³	1,735		
	sous Total XIX				
XX	COUVERTURE				
	ELEMENTS DE COUVERTURE				

	Tôles				
	Couverture en bac aluzinc	m ²	114,475		
	Faîtière alu	ml	12,1		
	Bardages				
	Bardage en tôle aluzinc ondulé	m ²	20,55		
	sous Total XX				
	TOTAL HORS TAXE				
	TVA 18 %				
	TOTAL TTC				

Lot 03: Travaux de Réhabilitation de l'espace Ami

de Bouna

N°	DESIGNATIONS	U	QTES	P U	MONTANT
0	GENERALITE				
	Installation de chantier	ft	1		
	Implantation du bâtiment	ft	1		
	Sous Total 0				
I	TERRASSEMENT				
	Fouilles en rigole	m3	27,029		
	Remblais des fouilles	m3	16,471		
	Remblais compacté sous dallage	m3	12,782		
	Sous Total I				
II	GROS ŒUVRES				
	FONDATION				
	Béton de proprete				
	Béton de proprete dosé à 150 kg/ m3 de ciment	m3	2,252		
	Semelle filante en BA				
	Béton de semelle fondation dosé à 350kg de ciment	m3	6,757		

	Acier(AH)	kg	202,710		
OUVRAGES EN INFRASTRUCTURE					
Soubassement					
	Agglos 15cm pleins	m ²	45,048		
Amorce des poteaux et raidisseurs					
	Béton de poteaux et raidisseur dosé à 350kg/m ³ de ciment	m ³	0,310		
	Acier(AH)	kg	31,000		
	Coffrage	m ²	2,58		
Chainage bas					
	Béton de chainage bas dosé à 350kg/m ³ de ciment	m ³	3,379		
	Acier(AH)	kg	236,502		
	Coffrage	m ²	22,52		
Dallage					
	Film polyane sous dallage	m ²	106,520		
	Dallage sur terre-plein épaisseur 10 cm	m ²	106,520		
Chape					
	Chape au mortier de ciment	m ²	106,520		
OUVRAGES EN SUPERSTRUCTURE					

	Maçonnerie en agglomérés creux				
	Agglos 15 cm creux	m ²	45,048		
	Poteaux et raidisseurs BA				
	Béton de poteaux et raidisseur dosé à 350kg/m ³ de ciment	m ³	1,558		
	Acier(AH)	kg	155,800		
	Coffrage	m ²	47,22		
	Chainage haut et linteau				
	Béton de chaînage bas dosé à 350kg/m ³ de ciment	m ³	3,379		
	Acier(AH)	kg	236,502		
	Coffrage	m ²	22,52		
	Enduit				
	Enduit sur mur extérieur dosé à 350 350kg/m ³	m ²	156,64		
	Enduit sur mur intérieur dosé à 300 350kg/m ³	m ²	293,84		
	sous Total II				
V	VITRERIE				
	VERRE				
	Lame naco				

	Lame naco en verre claire 5 mm	ml	58,1		
	sous Total V				
VI	SERRURERIE				
	OUVRAGE METALLIQUE				
	Portes métalliques pleines				
	Portes métalliques pleines à 1 vantail	m ²	1,98		
	Portes métalliques pleines à 2 vantaux	m ²	4,73		
	Grille de protection				
	Grille antivol en profilés pleins pour fenêtres	m ²	13,04		
	Grille antivol en profilés pleins pour climatiseur	m ²	2,25		
	sous Total VI				
VII	PLOMBERIE SANITAIRE				
	ALIMENTATION EN EAU				
	Generalité				
	Branchement ordinaire SODECI	forf	1,00		
	Tube PVC pression				
	Tuyaux Ø25	ml	30,00		

Distribution Eau froide -Eau chaude				
Tube en cuivre 12/14	ml	5,00		
EVACUATION DES EAUX EU-EV				
Tuyaux Ø110 d'évacuation EV	ml	35,00		
Tuyaux Ø63 d'évacuation EU	ml	20,15		
ROBINETERIE				
Vannes d'arrêt				
Vannes d'arrêt diam.15/21	u	1,00		
EQUIPEMENTS SANITAIRE				
Appareils sanitaires				
Colonne de douche flexile	u	1,00		
Ensemble de lavabo	U	1,00		
W.C en anglaise chasse basse	U	1,00		
Accessoires				
Devidoir de papier en plastique	U	1,00		
Glaces de lavabo	U	1,00		
Portes serviettes 2 branches en plastique	U	1,00		
Siphons de sol en plastique	U	2,00		

	Tablettes de lavabo	U	1,00		
	sous Total VII				
VIII	ASSAINISSEMENT				
	CANALISATION				
	Tuyau en PVC Série EU/EV				
	Tuyau en PVC Ø 125	ml	7,00		
	Regards				
	Regards maçonné dim.50X50X50	U	3,00		
	Fosse septique				
	Fosse septique en maçonnerie 10 usagers	U	1,00		
	Puits perdus				
	Puits perdus 4 à 10 usagers	U	1,00		
	sous Total VIII				
X	ELECTRICITE				
	ALIMENTATION PRINCIPALE				
	Branchement CIE				

	Abonnement 30 A	U	1,00		
Raccordement électrique					
	Câble armé HFG 1000	ml	10,00		
Mise à la terre et liaison équipotentielle					
	Execution d'une mise en terre	ens	1,00		
Tableaux de distribution					
	Coffret 8 modules encastré	U	1,00		
	Tableaux général comportant interrupteur principal, disjoncteur général de commande et de protection 25/30 A et accessoires de câblage	U	1,00		
DISTRIBUTION SECONDAIRE					
Points lumineux sur simple allumage (SA)					
	1 Point lumineux	U	7,00		
Points lumineux sur va et vient (VV)					
	4 Point lumineux	U	1,00		
Divers					
	Alimentation de prise de courant	U	7,00		
	Alimentation de climatiseur / brasseur	U	2,00		
PETITS APPAREILLAGES					

	Prise de courant				
	Prise de courant + Terre	U	7,00		
	Interrupteur				
	Interrupteur SA	U	6,00		
5	Interrupteur vv	U	2,00		
	APPAREILS D'ECLAIRAGE				
	Lustrerie				
	Applique sanitaire 0,30 + prise incorporée	U	1,00		
	Hublot étanche ø300 à douille B22	U	1,00		
	Reglette fluo-mono de 1,20 étanche	U	2,00		
	Reglette fluo-mono nue de 1,20	U	6,00		
	Brasseurs d'air	U	6,00		
	sous Total X				
XIV	REVETEMENTS DURS				
	REVETEMENTS DES SOLS				
	Grès céram				
	Carreaux grès céram anti-dérapant	m ²	5,10		

	Carreaux grès céram type importé	m ²	101,42		
	Plinthe de 0,10	ml	65,60		
REVETEMENTS MURAUX					
Grès céram					
	Faiences sur mur de la salle d'eau Hauteur=1.50m	m ²	19,60		
	sous Total XIV				
XVI	MENUISERIE - QUINCAILLERIE				
MENUISERIE BOIS					
Portes pleines en bois massif					
	Portes pleines (90×220)	m ²	3,96		
	Portes pleines 70×220)	m ²	1,54		
Menuiserie à vitré					
	Châssis à vitrer type naco	m ²	10,02		
QUINCAILLERE					
	Serrure à condamnation	U	1,00		
	Serrure ordinaire 2ieme choix	U	4,00		
	sous Total XVI				

XVII	FAUX PLAFONDS				
	CONTREPLAQUE				
	Faux - plafond en contreplaqué 8 mm y/c ossature	m ²	110,45		
	sous Total XVII				
XVII I	PEINTURES				
	TRAVAUX PREPARATOIRE				
	Travaux préliminaires				
	Brossage de maçonnerie à neuves	m ²	450,48		
	PEINTURE INTERIEURE				
	Peintures vinyliques sur mur intérieur	m ²	293,84		
	Peintures vinyliques sur faux-plafond	m ²	110,45		
	PEINTURE EXTERIEURE				
	Peintures vinyliques sur mur extérieur	m ²	156,64		
	PEINTURE A USAGES PARTICULIERS				
	Peintures glycero menuiserie bois	m ²	21,02		

	Peintures glycero sur serrurerie	m ²	36,36		
	sous Total XVIII				
XIX	CHARPENTE				
	CHARPENTE BOIS				
	Bois rouge				
	Charpente en bois rouge assemblée	m ³	1,735		
	Traitement du bois aux fongicides et insecticides	m ³	1,735		
	sous Total XIX				
XX	COUVERTURE				
	ELEMENTS DE COUVERTURE				
	Tôles				
	Couverture en bac aluzinc	m ²	114,475		
	Faîtiere alu	ml	12,1		
	Bardages				
	Bardage en tôle aluzinc ondulé	m ²	20,55		
	sous Total XX				
	TOTAL HORS TAXE				
	TVA 18 %				

TOTAL TTC	
------------------	--

Modèle de garantie de soumission

[La banque ou compagnie de garantie remplit ce modèle de cautionnement provisoire conformément aux indications entre crochets]

[Insérer le nom de la banque ou compagnie de garantie, et l'adresse de l'agence émettrice]

Bénéficiaire : [insérer le nom du ministère, de la structure ou de l'institution bénéficiaire]

Date : [insérer date]

Numéro de la garantie d'offre : [insérer le numéro de garantie]

Nous avons été informés que [insérer le nom du candidat] (ci-après dénommé « le candidat ») a répondu à votre appel d'offres numéro [insérer le numéro de l'avis d'appel d'offres] pour les travaux de [insérer l'objet de l'appel d'offres] et vous a soumis son offre en date du [insérer date du dépôt de l'offre] (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, l'Offre doit être accompagnée d'un cautionnement provisoire.

A la demande du candidat, nous [insérer nom de la banque ou compagnie de garantie] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement à nous porter caution et à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de [insérer le montant en chiffres et en lettres] F.CFA.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le candidat n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre ou a fait l'objet de sanction pour faute commise dans le cadre de la procédure de passation du marché conformément aux articles 186 et 187 du Code des Marchés publics, à savoir :

- a) s'il n'accepte pas les modifications de son offre suite à la correction des erreurs de calcul; ou
- b) s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre; ou
- c) si, s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Autorité Contractante pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'offre ou prorogée par l'Autorité contractante avant l'expiration de cette période, il:
 - 1. ne signe pas le marché ; ou
 - 2. ne fournit pas le cautionnement définitif du marché, s'il est tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres ; ou

- d) s'il a fait l'objet d'une sanction des autorités compétentes ou de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ou d'une juridiction compétente, conduisant à la saisie des garanties qu'il a constituées dans le cadre de la passation du marché, conformément aux articles 186 et 187 du Code des marchés publics.

La présente garantie de soumission restera valide trente (30) jours après l'expiration du délai de validité de l'offre.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie de soumission est établie conformément à l'Acte Uniforme OHADA portant organisation des sûretés adopté le 15 décembre 2010 et entré en vigueur le 16 mai 2011 (JO OHADA n° 22 du 15 février 2011) dont les articles 39 et 40 sont respectivement relatifs aux règles de formation de garantie et contre garantie autonomes et à ses mentions obligatoires.

Nom du représentant de l'organisme qui délivre la garantie : [nom complet de la personne signataire]
Titre [capacité juridique de la personne signataire] Cachet [Cachet de l'organisme]

Signé [signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]

N.B : La mention manuscrite n'est pas exigée pour les garanties de soumission

MODELE D'ATTESTATION DE BONNE EXECUTION (ABE)

Je soussigné (Nom, fonction, adresse, téléphone).....
 Certifie que l'entreprise:.....
 Représentée par:.....
 A mené à bien, dans les délais prévus les travaux de :.....
 Réalisé à :.....
 Le montant des prestations réalisées en propre par l'entreprise s'élevait à la somme de :
et a fait l'objet d'un (e) marché N°/ Convention N°/ Contrat N°/ Bon de Commande N°

Ces travaux qui ont été réalisés duau....., ont été exécutées en conformité avec
 les clauses des cahiers des charges et on fait l'objet d'une réception en date du

Le délai contractuel était demois

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour lui servir et valoir ce que de droit.

Fait àle.....

Signature et cachet
 de l'autorité qui délivre l'ABE

NB : L'attestation de bonne exécution doit être rédigée sur papier avec l'en-tête de la structure émettrice. Cette structure indiquera également ses contacts téléphoniques.

Pour être valable l'attestation de bonne exécution doit être délivrée par une autorité publique selon les dispositions de l'IC 4.1 de la section III ou par une organisation professionnelle reconnue et porter également les mentions suivantes :

- **Nom, fonction, adresse, téléphone, signature de l'autorité qui la délivre ;**
- **Raison sociale de l'entreprise et le nom de son représentant ;**
- **L'objet de la commande ;**
- **Le lieu et la période de réalisation de la commande ;**
- **Le montant de la commande ;**
- **La date de délivrance de l'attestation de bonne exécution ;**
- **Pour les ABE de sous-traitance, joindre le contrat de sous-traitance approuvé par l'autorité contractante.**
- **Marché N°/Contrat N°/Convention N°/Bon de commande N°**

Formulaires de Détail Quantitatif et Estimatif

Numéro d'ordre	Postes	Quantités	Prix unitaires en F. CFA	Prix total en F. CFA
1				
2				
3				
4				
5				
.....				
n				
Prix total Hors TVA				
TVA : 18%				
Prix total TTC				

Personnel affecté aux Travaux

Nom et prénoms	Diplôme	Nombre d'année d'expérience	Poste proposé

Matériel affecté aux Travaux

Désignation	Quantité	Marque	En propre/ En location
1			
.			
.			
.			
n			

Programme/Calendrier de Mobilisation du matériel

Matériel

Formulaire MAT

Le Candidat doit fournir les détails concernant le matériel proposé afin d'établir qu'il a la possibilité de mobiliser le matériel clé dont la liste figure dans les critères de qualification. Un formulaire distinct sera préparé pour chaque pièce de matériel figurant sur la liste, ou pour du matériel de remplacement proposé par le Candidat.

Pièce de matériel		
Renseignement sur le matériel	Nom du fabricant	Modèle et puissance
	Capacité	Année de fabrication
Position courante	Localisation présente	
	Détails sur les engagements courants	
Provenance	Indiquer la provenance du matériel oo en possessionoo en locationoo en location-venteoo fabriqué spécialement	

Les renseignements suivants seront omis pour le matériel en possession du Candidat.

Propriétaire	Nom du Propriétaire	
	Adresse du Propriétaire	
	Téléphone	Nom et titre de la personne à contacter
	Télécopie	Télex
Accords	Détails de la location / location-vente / accord de fabrication	
.....		
.....		

Personnel

Formulaire PER -1

Personnel proposé

Le Candidat doit fournir les noms de personnels ayant les qualifications requises exigées. Les renseignements concernant leur expérience devront être indiqués dans le Formulaire ci-dessous à remplir pour chaque candidat.

1.	Désignation du poste
	Nom
.	Désignation du poste
	Nom
.	Désignation du poste
	Nom
n.	Désignation du poste
	Nom

Formulaire PER-2

Curriculum vitae du Personnel proposé

Nom du Candidat		
Poste		
Renseignements personnels	Nom	Date de naissance
	Qualifications professionnelles	
Employeur actuel	Nom de l'employeur	
	Adresse de l'employeur	
	Téléphone	Contact (responsable / chargé du personnel)
	Télocopie	E-mail
	Emploi tenu	Nombre d'années avec le présent employeur

Résumer l'expérience professionnelle des trois (03) dernières années en ordre chronologique inverse. Indiquer l'expérience technique pertinente pour le projet.

De	À	Société / Projet / Position / expérience technique et de gestionnaire pertinente

Je m'engage à travailler au sein de l'Entreprise/Société.....si elle est retenue pour l'Appel d'offres N°relatif à.....et ce durant la période d'exécution des travaux.

Signature de l'employeur

Date.....
Signature de l'employé

NB : Les CV devront être signés de l'employé. Ils seront accompagnés des copies certifiées conformes des diplômes datant de moins de six (06) mois comme exigé à la section III et des copies de la Carte Nationale d'Identité ou de l'attestation d'identité en cours de validité.

POUVOIRS HABILITANT DU SOUMISSIONNAIRE

(à remplir par le soumissionnaire)

Je soussigné M/Mme (Insérer nom et prénoms et fonction de la personne qui donne procuration) donne pouvoir à (Insérer nom et prénoms et fonction de la personne qui déclare avoir procuration) pour signer tout document concernant (Insérer le nom et l'adresse de l'entreprise) dans le cadre de l'appel d'offres (Insérer le numéro de l'appel d'offres) relatif à (Insérer l'objet de l'appel d'offres)

En foi de quoi je lui délivre la présente habilitation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Abidjan le, (date en toutes lettres)

Signature de la personne qui donne procuration

Cachet de l'entreprise de la personne qui donne procuration

NB : l'acte portant pouvoir habilitant du soumissionnaire doit être rédigé sur papier avec entête de l'entreprise pour être valable. Les signatures et cachet ne doivent pas être détachés du texte.

ATTESTATION DE PREFINANCEMENT BANCAIRE

Nous soussignée,(indiquer le nom et le statut de la Banque),au capital social de (indiquer le capital en chiffre et en lettre) F CFA, dont le siège est à (indiquer le siège social de la Banque et l'adresse correspondante), immatriculé au registre de commerce et du crédit mobilier sous le numéro (indiquer le numéro d'immatriculation au RCCM), représentée par Monsieur/Madame(indiquer le nom et prénoms et la fonction du représentant de la Banque), attestons par la présente que la société (indiquer le nom et l'adresse de l'entreprise), est titulaire du compte numéro(indiquer le numéro de compte de l'entreprise) ouvert dans nos livres.

(Indiquer le nom de l'entreprise) bénéficie d'un préfinancement (ou d'une ligne de crédit) à hauteur de (indiquer le montant en chiffre et en lettre du préfinancement) F CFA, au cas où elle serait titulaire du marché objet de l'appel d'offres N°(indiquer le numéro et l'objet de l'appel d'offres).

En foi de quoi, nous lui délivrons la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Abidjan le,(date en toutes lettres)
Signature du représentant de la banque

Cachet de la banque

NB : l'attestation de disponibilité de crédit doit être rédigée sur papier entête de la banque pour être valable. Le signature et le cachet ne doivent pas être détachées du texte

Planning d'exécution des travaux

(Le soumissionnaire devra insérer le planning d'exécution des travaux)

DEUXIÈME PARTIE

Spécification des Travaux

Section VI. Cahier des Clauses techniques et plans

SPECIFICATIONS GENERALES

Objet du présent descriptif

Le présent descriptif concerne **les travaux de Réhabilitation des espaces amis de Ogoudou, Bayota et Bouna.**

Nomenclature des lots

CHAPITRE 0	GENERALITES
CHAPITRE 1	TERRASSEMENT
CHAPITRE 2	GROS-ŒUVRE
CHAPITRE 3	CHARPENTE- COUVERTURE –FAUX PLAFONDS
CHAPITRE 4	PLOMBERIE SANITAIRE –ASSAINISSEMENT
CHAPITRE 5	ELECTRICITE
CHAPITRE 6	SERRURERIE
CHAPITRE 7	MENUISERIE BOIS-QUINCAILLERIE
CHAPITRE 8	REVETEMENTS DURS
CHAPITRE 9	PEINTURE

Nota : chaque lot prend en compte l'ensemble du corps d'état concerné.

Documents Techniques Généraux

Les travaux seront exécutés selon les règles de l'art, et conformément aux documents techniques généraux, non annexés mais réputés connus et acceptés sans restriction par les parties contractantes :

- Normes Ivoiriennes, éditées par la CODINORM;
- Normes Françaises, éditées par l'AFNOR;

- Cahier des Prescriptions Techniques Générales du CSTB;

- Documents Techniques Unifiés (DTU);
- Conformité aux normes UTE (Union Technique de l'Electricité) visées par la SECUREL (LBTP)

Études techniques - plans de recollement

Les études techniques et plans de recollement sont entièrement à la charge de l'entrepreneur qui devra établir ou faire établir tous les plans techniques nécessaires à l'exécution.

Ceux-ci devront obtenir l'agrément du maître d'œuvre ou d'un bureau de contrôle agréé.

A la fin des travaux et avant la réception provisoire, l'entrepreneur remettra un exemplaire reproductible des plans exactement conformes aux travaux réalisés.

Installation de chantier

L'Entrepreneur est tenu d'effectuer dès le début de la période préparatoire, un plan d'organisation du chantier à soumettre à l'approbation de la Mission de Contrôle.

Sur ce plan figureront notamment :

- la clôture du terrain
- les voies des grues
- les aires de fabrication et de préfabrication
- les positionnements des bâtiments de stockage nécessaires et des panneaux de chantier (S = 12 m²) avec les noms de tous les intervenants selon modèle à fournir par l'Architecte ou l'Ingénieur.
- les emplacements possibles pour la salle de réunion (dimensions minimales : 6,00 x 4,50 m), le bureau de la Mission de Contrôle, les bureaux propres à l'entreprise et les bâtiments de stockage des corps d'état secondaires
- le tracé des réserves d'amenée de fluide nécessaires au chantier (eau, électricité)
- le tracé des évacuations provisoires etc...

L'Entrepreneur général devra le mobilier suivant pour les réunions de chantier :

- une table pour 10 personnes
- dix chaises
- une série d'étagères ou de casiers
- des panneaux permettant l'affichage des plans.

L'Entrepreneur général devra la confection et pose d'un panneau de chantier indiquant:

- l'opération;
- le Maître d'Ouvrage
- le Maître d'Ouvrage délégué
- l'Architecte;
- les Entreprises;
- la source de financement.

Réservations et scellements

Les entreprises dont les prestations nécessitent :

- réservation de trémies, trous, feuillures;
- mise en place de taquets ou fourreaux, douilles et autres accessoires de scellements seront tenues d'en informer le maître d'œuvre et l'entreprise des gros œuvres dès la signalisation du marché, et de leur remettre en temps voulu tous renseignements, croquis ou plans de détails.

Les entreprises dont les lots nécessitent d'exécuter des saignées pour poser des fourreaux ou canalisations devront exécuter ces travaux avant que les enduits ou chapes ne soient réalisés par l'entreprise des gros œuvres.

Contrôle - Essais - Réceptions

L'Architecte pourra éventuellement donner par écrit des ordres ou indications complémentaires relatifs aux contrôles ou essais. Les frais afférents à ces opérations de contrôle seront à la charge de l'entrepreneur si elles lui sont défavorables.

Avant le commencement des travaux ou en cours des travaux, l'Architecte pourra demander à l'entrepreneur que les échantillons types de matériaux soient déposés à son bureau pour acceptation; ces échantillons pourront être repris après la réception provisoire.

Livraison des travaux

Une fois les travaux terminés et avant leur réception provisoire, l'entreprise devra :

- débarrasser le chantier de tous les dépôts et matériaux;
- procéder au nettoyage des locaux ainsi que des abords de façon à livrer le bâtiment en parfait état de propreté, en particulier :
 - . les revêtements de sol;
 - . les revêtements muraux;
 - . les glaces et verres;
 - . les accessoires chromés ou métaux anodisés ou plastiques.

Nota : L'entreprise devra réparer tous les dégâts que la présence du chantier aurait occasionnés.

Aussi la réception ne peut être prononcée qu'après exécution complète et dans Les règles de l'art de tous les travaux désignés dans le descriptif, ainsi que les travaux complémentaires qui pourraient être ordonnés en cours d'exécution par ordre de service du maître de l'ouvrage.

CHAPITRE 0 - GENERALITES

0.1. Généralités

0.1.1. Installation de chantier

L'Entrepreneur est tenu d'effectuer dès le début de la période préparatoire, un plan d'organisation du chantier à soumettre à l'approbation de la Mission de Contrôle.

Sur ce plan figureront notamment :

- la clôture du terrain
- les voies

- les aires de fabrication et de préfabrication
- les positionnements des bâtiments de stockage nécessaires et des panneaux de chantier avec les noms de tous les intervenants selon modèle à fournir par l'Architecte ou l'Ingénieur.
- l'emplacement de la salle de réunion

L'Entrepreneur du présent lot aura la charge de l'installation du chantier qui comprendra :

- la salle de réunion (dimension minimales 6m x 4m)
- une table pour 10 personnes
- dix chaises
- une série d'étagères ou de casiers
- des panneaux permettant l'affichage des plans.

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au forfait (fft).

0.1.2. Implantation des ouvrages

L'Entrepreneur devra l'implantation du bâtiment tel qu'il est défini aux plans de l'Architecte. L'implantation du bâtiment sera obligatoirement effectuée par un géomètre agréé aux frais de l'Entrepreneur. Le Procès Verbal d'implantation sera signé par le Géomètre et remis avec le plan à l'Architecte ou l'Ingénieur qui l'approuvera.

Des bornes maçonnées matérialiseront les axes d'implantation et les niveaux. Ces bornes seront implantées de manière à pouvoir être conservées jusqu'à la réception des travaux.

L'implantation sera matérialisée par tout procédé à la convenance de l'Entrepreneur, chaises, piquetages, scellements, etc..., étant entendu que cette matérialisation restera en place jusqu'au jour où l'exécution des maçonneries atteindra le niveau bas du rez-de-chaussée.

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m²) de l'ouvrage à réaliser.

CHAPITRE 1 : TERRASSEMENTS

Les travaux de terrassements seront dus dans les limites des murs extérieurs des bâtiments.

Sont dus au présent chapitre tous travaux de terrassements :

- tous les terrassements pour fondation
- les fouilles en tranchées pour canalisations et fosses
- les remblais au pourtour des parties enterrées et des canalisations
- les enlèvements des terres excédentaires.

Tous ces travaux sont entièrement forfaitaires quelle que soit la distance de transport nécessaire pour l'évacuation des terres en excédent et des gravois.

De même, dans le cas où des terres convenables devraient être apportées pour les remblais, ces apports feront également partie du forfait de l'entreprise.

Il ne sera accordé aucune plus value de prix pour terrain d'autre nature que celui pris pour base de ses prix par l'Entrepreneur, le terrain pouvant être reconnu par l'entreprise avant dépôt de sa soumission.

L'Entrepreneur sera seul responsable de toute crevasse, ou tassements qui pourraient se produire dans les sols définitifs, dallages, perrons, etc... et qui proviendraient de remblais mal exécutés, mauvais matériaux de remblais, fondations insuffisamment profondes.

1.1. Préparation du terrain

Ces travaux comprennent l'abattage des arbres, le découchage et le décapage de la terre végétale sur toute la surface du terrain sur une épaisseur de 0,20 m et sa mise en dépôt dans l'emprise du chantier.

1.1.1. Abattage d'arbres diam. au plus 1m

1.1.2. Débroussaillage

1.1.3. Décapage de la terre végétale pour la plate forme

1.2. Fouilles en tranchées et rigoles

Fouilles en trous, tranchées ou rigoles à partir du niveau des plate - formes livrés par le lot Terrassements Généraux, pour exécution des fondations sous tous les éléments porteurs d'ossature.

Il en sera de même pour les excédents de fouille tels que les bèches pour arrêt de dallages extérieurs, et en général tous les ouvrages en décaissé par rapport aux plate - formes.

La côte d'arase de ces fouilles est fixée par les plans de fondation. La largeur d'ouverture des fouilles sera suffisante pour permettre l'exécution des murs et fondations dans des conditions satisfaisantes (coffrages notamment).

Il appartient à l'Entrepreneur de s'assurer des caractéristiques du sol, du taux de travail compatible, eu égard aux charges transmises. Il est rappelé à l'Entrepreneur qu'en ce qui concerne les terrassements pour fondations, son offre reste globale et forfaitaire quels que soient les dimensionnements qui résulteraient de la nature des terrains et des matériaux qu'il compte utiliser.

Ces prix comprennent notamment :

- la fourniture du matériel nécessaire
- l'implantation des ouvrages concernés

- l'exécution de la fouille proprement dite en terrain de toute nature, profondeur minimale 0,60 m sauf indication contraire sur plan de fondations
- le remblaiement et compactage à 92 % l'OPM après exécution des fondations
- l'évacuation des terres excédentaires à la décharge publique.

1.2.1. Fouilles en terrain 1^{ère} catégorie

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre cube (m³) de déblais.

1.2.2. Fouilles en terrain 2^{ème} catégorie

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre cube (m³) de déblais.

1.3. Remblais

Ce prix comprend notamment :

- la fourniture à pied d'œuvre des terres
- la reprise éventuelle des déblais sélectionnés disponible sur le chantier
- le remblaiement par couche de 20 cm et le compactage à 92 % de l'OPM pour atteindre le niveau fini du dallage brut minoré de 0,15 m
- l'évacuation des terres excédentaires à la décharge publique.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre cube (m³) de terre en place.

Les remblais après exécution des fondations jusqu'au dessous du dallage seront réalisés par terre de bonne qualité qui ne comprendra ni gravois, ni terre végétale, mauvaises terres argileuses, glaiseuses, etc...

Ces terres proviendront des fouilles, sous réserve que celles-ci requièrent les conditions souhaitées et fassent l'objet d'un accord du bureau de Contrôle et du Maître d'oeuvre.

L'Entrepreneur sera seul responsable des terres qu'il fournira.

Les remblais au droit des fondations ne seront exécutés qu'après accord du Maître d'oeuvre.

La mise en place s'effectuera par couches successives de 0,20m d'épaisseur compactées. Le tassement à l'eau est formellement interdit.

L'Entrepreneur devra tenir compte des tassements éventuels du terrain et y remédier soit par la méthode du remblai excédentaire soit par rechargement.

1.3.1. Remblais des fouilles

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre cube (m³) de remblais.

1.3.2. Remblais compacté sous dallage

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre cube (m³) de remblais.

1.3.3. Apport de terre

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre cube (m³) de remblais.

1.3.4. Nivellement définitif sous dallage

Avant exécution des dallages, l'Entrepreneur devra la réalisation d'un décapage complémentaire pour mise à la côte définitive de la plate-forme y compris nivellement, pilonnage et dressage.

Il devra également la fourniture et la mise en place d'une forme de 0,05 m d'épaisseur constituée de matériaux pulvérulents, non plastiques, tels que gravier, sablon, tout venant de sable et gravier. cette forme sera compactée à l'aide d'engins mécaniques et parfaitement dressée avant coulage du dallage.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au maître carrée de la surface sous dallage (m²).

CHAPITRE 2 - GROS - ŒUVRE

Les quantités données dans le dossier d'appel d'offre le sont à titre indicatif ; l'Entrepreneur sera rémunéré à partir des Prix unitaires fournis et des quantités réellement exécutées.

Ces quantités seront établies contradictoirement entre l'Entrepreneur et l'Ingénieur.

2.1. FONDATION

Sont à comprendre au présent chapitre tous les ouvrages d'infrastructures depuis les semelles de fondations jusqu'au dallage.

2.1.1. Béton de propreté

Au dessous de tous les ouvrages en béton armé de fondations, maçonnerie ou autre matériau en contact avec le sol, il sera prévu une galette de propreté de 0,05m d'épaisseur minimum. Cette galette destinée à isoler le matériau du terrain sera en béton dosé à 150 kg de CPA 325.

2.1.1.1. Béton de propreté épaisseur 0,05 m

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre cube (m³) en place.

2.1.2. Semelles filantes et isolées

Il sera prévu des semelles filantes en béton armé sous tous les nouveaux murs en maçonnerie de façades, refends (murs en maçonnerie de 0,15 m d'épaisseur brute).

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre cube (m³) en place.

2.1.2.1 Béton dosé à 200kg/m³

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre cube (m³) de béton en place.

2.1.2.2 Béton dosé à 250kg/m³

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre cube (m³) de béton en place.

2.2. OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE

2.2.1. Mur de soubassement en PP 15

Ces soubassements seront couronnés au niveau du dallage par un chaînage horizontal à réaliser en béton B3 dans un coffrage type P1 avec armatures en acier HA. Sont également à la charge du présent lot tous les ouvrages en béton incorporés dans ces soubassements notamment les poteaux et chaînages verticaux, les linteaux au droit des passages de canalisation, fourreaux, etc... à réaliser en béton dans des coffrages y compris armatures en acier HA.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au m².

2.2.2. Poteaux et raidisseurs en amorce

2.2.2. Poteaux et raidisseurs en amorce

Tous les poteaux et chaînages verticaux incorporés dans les murs en maçonnerie, ainsi que tous les poteaux isolés seront réalisés en béton B3 au dosage de 350 Kg de ciment CPA 350 dans les coffrages P3 ou C3 avec toutes armatures nécessaires en aciers HA.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre cube (m³) de béton mis en place.

2.2.2.1. Béton B3

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre cube (m³) de béton mis en place.

2.2.2.2. Aciers H A

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au kilogramme (kg) d'armatures mis en place dans le béton.

2.2.2.3. Coffrage P2

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre carré (m²) de béton coffré.

2.2.4 Dallage et chape

2.2.4.1 Dallage

Sur toute la surface intérieure des bâtiments y compris terrasses extérieures, réalisation d'un dallage sur terre plein. Avec du béton dosé à 350 kg/m³, le dallage sera doté de treillis soudés et de film polyane.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au maître carré (m²) de la surface de dallage

2.2.4.2. Chape

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre carré (m²) de la surface de dallage.

2.2.4.3. Bouchage de ravin sous dallage dû à l'érosion en béton dosé à 350 kg/m³

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre cube (m³).

2.3. OUVRAGES DE SUPERSTRUCTURE

Sont à considérer au présent chapitre tous les ouvrages d'ossature depuis le dallage, jusqu'à la dalle terrasse et niveau sous toiture.

La structure porteuse en élévation sera composée de poteaux, poutres (ou chaînages) en béton armé et de voiles tels qu'indiqués sur les plans de structures, avec remplissage par murs porteurs ou non porteurs en bloc d'agglomérés creux de 0,15 m d'épaisseur à double alvéole.

Ces prix comprennent notamment :

- l'approvisionnement de tous les matériaux et matériels nécessaires;
- la protection des ouvrages adjacents;
- la confection et mise en place des coffrages ordinaires et échafaudages;
- la fourniture, le façonnage et la mise en place des armatures nécessaires suivant la destination de l'ouvrage;

- la préparation et la mise en œuvre du béton dosée à 350 kg/m³ de ciment CPA 350;
- les sujétions et mise en œuvre par aiguille vibrante;
- le décoffrage, l'enlèvement des balèbres, les ragréages éventuels;
- les sujétions pour réservations.

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent suivant les spécifications ci-dessous.

2.3.1. Maçonnerie en agglomérés creux ordinaire

Ces prix comprennent notamment :

- l'approvisionnement des matériaux et matériels nécessaires
- l'approvisionnement de parpaings creux de classe minimale B40 ou de claustras
- la pose des parpaings ou claustras hourdés au mortier de ciment en ménageant des espaces pour les raidisseurs

2.3.1.2. Agglomérés de 15 cm creux

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m²) de mur.

2.3.2. Poteaux et raidisseurs

Tous les poteaux et chaînages verticaux incorporés dans les murs en maçonnerie, ainsi que tous les poteaux isolés seront réalisés en béton B3 au dosage de 350 Kg de ciment CPA 350 dans les coffrages P3 ou C3 avec toutes armatures nécessaires en aciers HA.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre cube (m³) de béton en place.

2.3.2.1. Béton B3

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre cube (m³) de béton mis en place.

2.3.2.2. Aciers H A

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au kilogramme (kg) d'armatures mis en place dans le béton.

2.3.2.3. Coffrage P2

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au kilogramme (kg) d'acier.

2.3.3. Linteaux, couronnement et chaînage hauts

Au dessus des ouvertures, il sera prévu des linteaux en béton armé, dosé à 350 kg de ciment CPA 350, coulé dans des coffrages avec armatures nécessaires.

Tous les murs seront couronnés à chaque niveau par un chaînage en béton B3.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre cube (m³) de béton en place.

2.3.3.1. Béton B3

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre cube (m³) de béton mis en place.

2.3.3.2. Aciers H A

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au kilogramme (kg) d'armatures mis en place dans le béton.

2.3.3.3. Coffrage P2

2.5. ENDUITS

Tous les enduits prévus au présent chapitre seront réalisés au mortier de ciment à deux couches de 15 mm d'épaisseur minimum totale, composés d'un crépis et d'une couche de finition appliqués sur des maçonneries soigneusement humidifiées. Ces enduits seront parfaitement dressés.

L'Entrepreneur devra tous les piquages et ouvrages nécessaires, pour permettre une parfaite adhérence des enduits à réaliser sur béton.

Les enduits devront être sains et adhérents, toute partie sonnante creux entraînera la réfection complète du panneau concerné.

Tous les enduits prévus au présent chapitre seront réalisés en ciment à trois (3) couches de 0,015 d'épaisseur totale composé d'un crépi et d'une couche de finition. Ces enduits seront parfaitement dressés et lissés.

Tous les prix d'enduits ci-après devront comprendre implicitement toutes les sujétions d'arêtes, cueillies, faibles largeurs, échafaudages etc..

Tous les enduits seront descendus jusqu'au sol brut.

Tous les raccords dus par l'Entrepreneur seront exécutés au fur et à mesure de leur nécessité. Il devra en outre les raccords sur les fourreaux, scellements, revêtements etc..

Des arêtes parfaitement rectilignes seront exigées.

Les enduits devront faire l'objet d'une pré réception par le Maître d'œuvre avant l'exécution des travaux de revêtements muraux, et ceci contrairement avec l'Entreprise de peinture.

Les parois recevant un revêtement dur, mis en œuvre par le lot 14 ne recevront pas d'enduit.

En cas de malfaçon, mauvaise planimétrie, etc., le Maître d'œuvre pourra exiger la réfection complète des parties défectueuses.

Les ragréages qui seraient nécessaires pour obtenir une planimétrie parfaite des parois seront exécutés par le peintre sur ordre du Maître d'œuvre, aux frais du présent Lot.

En ce qui concerne tous les enduits à exécuter sur les bétons, l'Entrepreneur devra tous les piquages et sujétions nécessaires pour permettre l'adhérence parfaite des enduits

Localisation : Murs, poteaux, chainages et chapes

2.5.1. Enduits intérieurs ordinaires

2.5.1.1. Enduits dosé à 300 kg /m³

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m²)

CHAPITRE 3 – CHARPENTE-COUVERTURE-FAUX PLAFONDS

3.0. GENERALITES

L'Entrepreneur du présent lot aura la charge de la réalisation des travaux de charpente bois conformément aux prescriptions techniques réglementaires.

En ce qui concerne les prescriptions techniques se reporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P).

Le bois utilisé sera de premier choix comportant des caractéristiques physiques et mécaniques conformées à celles définies par les normes NFB 52.001.

Toutes les pièces seront traitées en ateliers après usinage avec des produits fongicides et insecticides homologués (Label CTBF) et hydrofuges.

En cas de tailles ou coupes sur le chantier, la protection des coupes d'extrémité sera réalisée par badigeonnage avec le même type de produit que l'imprégnation initiale.

Les ferrures métalliques seront en acier E.24.2 qualité charpente, galvanisées à chaud. Les boulons seront en acier mi-dur, employés avec des rondelles normalisées, sous protection par galvanisation.

Il est précisé que toutes les sections de poutres, pannes,... données sur plans ou dans le présent descriptif sont données à titre indicatif. L'Entrepreneur restant responsable du dimensionnement de ces ouvrages compte tenu des portées et charges transmises, façonnage de jours à exécuter dans certains éléments, etc.

L'Entrepreneur devra, avant tout commencement de fabrication, soumettre à l'accord du bureau de contrôle et de l'architecte, les plans de fabrication.

Ces ouvrages nécessiteront une parfaite coordination avec le lot Gros-Oeuvre et ceux liés directement ou indirectement au présent lot.

D) Documents à fournir

Avant travaux : l'entreprise devra fournir des plans d'exécution et les fiches techniques du matériel à mettre en œuvre.

A la réception provisoire : les guides d'exploitation en trois exemplaires.

E) Garantie

L'Entreprise doit une garantie de 12 mois sur ses fournitures. Cependant il devra fournir à la soumission un contrat d'entretien type garantie totale (pièce et main d'œuvre pour une année).

3.1. : CHARPENTE

3.1.1. : Assemblée

3.1.2. : Non assemblée

3.2. : ACCESSOIRES

3.2.1. : Planche de rive

3.3 : COUVERTURE

3.3.0 : GENERALITES

L'Entrepreneur du présent lot aura à sa charge l'exécution des travaux de couverture tels qu'ils figurent sur les documents techniques.

En ce qui concerne les prescriptions techniques se reporter au Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (C.P.T.P).

Avant toute exécution des travaux, l'Entrepreneur du présent lot soumettra une notée technique précisant le type, la qualité, la provenance des matériaux proposés.

Outre la fourniture, les prestations comprennent :

- les travaux pour une nouvelle couverture
- et le transport des détritrus à la décharge publique.

3.3.1. : Couverture en bac aluzing

Les travaux comprennent :

- la fourniture à pied d'œuvre des matériaux et matériels
- la protection des ouvrages non concernés
- la mise en œuvre des matériaux y compris les coupes, les raccords, etc.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au m².

3.3.2. : Faîtière en tôle aluzing

3.4. : FAUX PLAFONDS BOIS EN CP

Ces travaux comprennent :

- la fourniture à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels
- la protection des ouvrages non concernés

3.4.1 : Faux plafonds en contre-plaqué de 5 mm

Ces travaux comprennent

- la fourniture du contre plaqué à pied d'œuvre
- le découpe des plaques
- le traitement des plaques à l'insecticide
- la pose des plaques.

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au M² de faux plafonds en contre-plaqué réalisés.

Localisation : tous les faux plafonds intérieurs et extérieurs

- le traitement des bois et du contre-plaqué par un produit insecticide, fongicide, anticryptogamique et ignifuge avant la pose

- Le nettoyage des locaux en fin de travaux

3.4.2.Couvre joint en bois rouge

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre linéaire (ml).

CHAPITRE 4 - PLOMBERIE – SANITAIRE-ASSAINISSEMENT

A-PLOMBERIE-SANITAIRE

4.0 Généralités

L'entrepreneur du présent lot aura la charge de la réalisation des travaux de plomberie tels qu'ils figurent sur les documents graphiques. En ce qui concerne les prescriptions Techniques, se reporter au C.P.T.P.

Le passage des canalisations et tuyauteries devra s'effectuer obligatoirement dans les trous et trémies prévus sur les plans.

Les trous dans le béton devront être prévus aux plans de percements et réservés à la construction. En aucun cas, il ne sera fait, sans réservation préalable, de percements, de scellements ou de saignées dans un élément porteur. (Poteaux, poutres ou nervures de plancher).

Toutes les canalisations traversant les murs, cloisons ou planchers seront protégées par des fourreaux de diamètre directement supérieur, dépassant la face des murs et planchers de 3 cm minimum, l'espace entre tuyauterie et fourreau sera bourré.

Les fourreaux ne seront scellés qu'après fixations des tuyaux.

Les tuyauteries d'alimentation seront posées avec une pente minimale de 0,3 % minimum.

Les canalisations d'évacuation seront posées avec une pente minimale de 1,5 % et 2 % de telle sorte que les vitesses d'écoulement permettent l'auto curage.

Lorsque les canalisations, d'eau sous pression ou les évacuations sont posées dans une engravure ou encastrées, elles seront obligatoirement protégées efficacement contre la corrosion des matériaux de contact.

La protection sera faite par gaine type "Cintroplast" ou similaire.

Les installations seront efficacement protégées par l'Entrepreneur dans le cas contraire, les dégradations consécutives aux travaux seront réparées à ses frais.

Il sera veillé à ce qu'aucun corps étranger ne puisse s'introduire dans les tuyauteries en cours de pose.

Les cuvettes de WC seront tamponnées de même que les douches, et tout autre appareil sanitaire.

La désinfection des conduites d'eau potable sera réalisée conformément aux prescriptions du service d'hygiène et en accord avec la compagnie des eaux, cette désinfection sera réalisée au permanganate.

4.0.1. Branchement ordinaire SODECI

Le réseau eau froide sera amené par le service des eaux de la ville jusqu'au regard compteur situé en limite de propriété. La pose du compteur sera assurée par le service des eaux.

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au forfait (forf).

4.0.2. Abonnement SODECI sur branchement existant

Le réseau eau froide sera amené par le service des eaux de la ville jusqu'au regard compteur situé en limite de propriété. La pose du compteur sera assurée par le service des eaux.

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au forfait (forf).

4.1. ALIMENTATION EN EAU

Depuis les robinets d'arrêt extérieurs, l'alimentation sera réalisée en tube PVC pression 10 bars, jusqu'à l'entrée des bâtiments

Le raccordement des blocs sanitaires se fera après piquages, il sera prévu une vanne de sectionnement avec raccords permettant un démontage facile. Les vannes d'isolement seront en laiton de diamètre correspondant aux canalisations.

Définition des prix de canalisations en tube PVC pression rigide de 10 bars enterrées toutes sujétions de pose de raccords et branchement. Le prix du ml devra tenir compte des raccords, ingrédients et autres.

L'entrepreneur du présent lot aura la charge de la réalisation des travaux de plomberie tels qu'ils figurent sur les documents graphiques.

Le passage des canalisations et tuyauteries devra s'effectuer obligatoirement dans les trous et trémies prévus sur les plans.

Les trous dans le béton devront être prévus aux plans de percements et réservés à la construction. En aucun cas, il ne sera fait, sans réservation préalable, de percements, de scellements ou de saignées dans un élément porteur. (Poteaux, poutres ou nervures de plancher).

Toutes les canalisations traversant les murs, cloisons ou planchers seront protégées par des fourreaux de diamètre directement supérieur, dépassant la face des murs et planchers de 3 cm minimum, l'espace entre tuyauterie et fourreau sera bourré.

Les fourreaux ne seront scellés qu'après fixations des tuyaux.

Les tuyauteries d'alimentation seront posées avec une pente minimale de 0,3 % minimum.

Les canalisations d'évacuation seront posées avec une pente minimale de 1,5 % de telle sorte que les vitesses d'écoulement permettent l'auto curage.

Lorsque les canalisations, d'eau sous pression ou les évacuations sont posées dans une engravure ou encastrées, elles seront obligatoirement protégées efficacement contre la corrosion des matériaux de contact.

La protection sera faite par gaine type "Cintoplast" ou similaire.

Les installations seront efficacement protégées par l'Entrepreneur dans le cas contraire, les dégradations consécutives aux travaux seront réparées à ses frais.

Il sera veillé à ce qu'aucun corps étranger ne puisse s'introduire dans les tuyauteries en cours de pose.

Les cuvettes de WC seront tamponnées de même que les douches, et tout autre appareil sanitaire pour toutes les canalisations, le prix du mètre linéaire s'entend toutes sujétions de pose et de raccordement ; notamment pour les canalisations en tranchée :

- le délai remblai
- le lit de sable
- le grillage avertisseur
- etc.

La désinfection des conduites d'eau potable sera réalisée conformément aux prescriptions du service d'hygiène et en accord avec la compagnie des eaux, cette désinfection sera réalisée au permanganate.

4.1.0 Révision générale

4.1.0.1 Révision générale des réseaux d'alimentation et d'évacuation des eaux usées

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent à l'ensemble (ens.)

4.1.2. Tube Galvanisé**4.1.2.4. Tube Ø 26x34**

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre linéaire (ml).

4.1.3. Tube PVC pression**4.1.3.2. Tube PVC pression diamètre 15/21**

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre linéaire (ml).

4.1.3.3. Tube PVC pression diamètre 21/25

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre linéaire (ml).

4.1.4. Distribution Eau froide-Eau chaude**4.1.4.1 Tube cuivre diamètre 10/12**

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre linéaire (ml).

4.1.4.2 Tube cuivre diamètre 12/14

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre linéaire (ml).

4.2. EVACUATION DES EAUX EU-EV

Canalisations en tube PVC série évacuations y compris toutes sujétions de pose, d'assemblages et de branchement. (Le prix du ml devra tenir compte des raccords ingrédients et toutes sujétions de pose raccordement).

4.2.1. Tube PVC évacuation

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre linéaire (ml).

4.2.1.2 Tube Ø 40**4.2.1.3 Tube Ø 50****4.2.1.4 Tube Ø 63****4.2.1.5 Tube Ø 90****4.3 ROBINETTERIE**

Vanne de sectionnement et robinet d'arrêt en laiton brossé ou en bronze, à passage direct, y compris raccords démontables et branchements sur canalisations.

4.3.1 Vanne d'arrêt**4.3.1.2. Vanne d'arrêt diamètre 15/21**

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'unité (u).

4.3.2. Robinetterie

4.3.2.1. Robinets de puisage 15/21

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'unité (u).

4.3.2.2. Robinets d'arrêt

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'unité (u).

4.3.2.3. Robinets de lavabo à bec orientable

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'unité (u).

4.3.2.7. Robinets d'évier orientable

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'unité (u).

4.4 EQUIPEMENTS SANITAIRES

4.4.2. Appareils sanitaires

Les appareils sanitaires seront en céramique choix A de couleur blanche, les robinetteries seront de qualité industrielle garantie 10 ans pièce et main d'œuvre suivant la norme NF D 18201.

Les marques et modèles sont la solution de base, les entreprises pourront proposer des variantes de qualité au moins égales.

L'Entrepreneur du présent lot aura à sa charge l'étanchéité en mastic appliqué à la pompe entre l'appareil et le mur ou son support.

Les prestations comprennent la fourniture et pose des appareils toutes sujétions comprises.

4.4.2.1. WC à l'anglaise chasse basse

Ensemble WC à l'anglaise (réservoir + cuvette) type Africa réf. 1420/1470 y compris mécanisme de chasse, robinet d'arrêt équerre, robinet flotteur abattant double, vis et cache vis, marque Jacob Delafon ou similaire.

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'unité (u).

4.4.2.2 Ensemble lavabo en grès porcelaine 56 x 45

Ensemble lavabo type Africa, réf. 1222 avec robinet E.F y compris bonde de vidange, siphon et paire de console pour fixation, le tout de chez Jacob Delafon ou similaire

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'unité (u).

4.4.2.3 Evier avec égouttoir

Ensemble évier avec égouttoir, de marque Jacob Delafon ou similaire.

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'unité (u).

4.4.2.4 Ensemble colonne de douche rigide

Ensemble colonne de douche rigide avec robinets E.F / E.C y compris éléments pour fixation, le tout de chez Jacob Delafon ou similaire.

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'unité (u).

4.4.2.5. Appareils sanitaires**4.4.2.6. Porte-savon en plastique**

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'unité (u).

4.4.2.7. Dévidoir de papier hygiénique en plastique

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'unité (u).

4.4.2.8 Porte-serviette en métal 1 branche fixe

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'unité (u).

4.4.2.9 Tablette de lavabo en plastique

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'unité (u).

4.4.2.10 Glace de lavabo

Glace biseauté sur tout le périmètre.

-Fixation robuste en quatre points minimum par support et vis inox ou chromés.

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'unité (u).

4.4.2.11 Siphon de sol en plastique

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'unité (u).

B- ASSAINISSEMENT

L'entrepreneur du présent lot aura la charge de la réalisation des travaux d'assainissement tels qu'ils figurent sur les documents graphiques. En ce qui concerne les prescriptions Techniques, se reporter au C.P.T.P.

Les canalisations d'évacuation seront posées avec une pente minimale de 1,5 % et 2 % de telle sorte que les vitesses d'écoulement permettent l'auto curage.

Il sera prévu pour l'ensemble du bâtiment, une fosse septique pour 50 usagers, un puits perdu pour 50 usagers et des regards.

4.5. CANALISATIONS

Les travaux de canalisation évacuation comprennent :

- la fouille en tranchée
- le lit de sable sur une hauteur de 10 cm
- la fourniture et la pose de tuyauterie y compris les pièces de raccordement
- le remblai tamisé sur une hauteur de 40 cm
- le remblai en tout venant

- l'évacuation des terres en surplus à la décharge publique

4.5.1. Tuyau en PVC Série EU/EV

4.5.1.1. Tuyau en PVC diam. 125

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre linéaire (ml).

4.6. DIVERS

4.6.1. Regards

Ce prix comprend:

- l'exécution des fouilles en trou, béton de propreté de 5 cm d'épaisseur dosé à 150 kg/m³, radier en B.A. de 15 cm d'épaisseur dosé à 350 kg/m³, paroi en maçonnerie agglos creux de 15 cm, cunette en mortier de ciment étanche;
- l'exécution d'un bourrelet en béton épaisseur 15 cm comportant la feuillure du tampon
- la fourniture et pose d'un cadre et contre cadre en cornière métallique traité antirouille et peinture
- l'exécution d'un tampon en B.A. dosé 350 kg/m³ d'épaisseur minimale 5 cm et équipé d'un anneau de levage
- le remblai à compacter autour du regard.

CHAPITRE 5 – ELECTRICITE

5.0. GENERALITES

Le présent descriptif a pour objet de définir les travaux des installations électriques à réaliser pour la construction de sept(07) bâtiments de trois(03) salles de classes dans les écoles primaires publiques de Divo et villages de la commune.

Il sera complété par le cahier des prescriptions techniques particulières qui indique le mode d'exécution de chacun des travaux prévus au devis descriptif.

Ce devis descriptif n'est pas limitatif. En conséquence, il demeure convenu que, moyennant un prix forfaitaire indiqué à la soumission et servant de base au marché, l'entrepreneur devra procéder à la vérification et à la corrélation entre le présent document et les divers documents techniques C.P.T.P. plans, devis etc...

Il signalera en temps utile au maître d'œuvre les éventuelles erreurs ou omissions.

Aucune réclamation ou demande de supplément de prix ne pourra être acceptée, après signature du marché, sur un manque de corrélation éventuel entre les plans et le devis descriptif.

L'Entrepreneur devra toute la totalité des travaux de ce présent lot qui comprennent :

- la dépose des installations existantes,
- la réalisation de nouvelles installations.

Les travaux seront réalisés conformément aux règles de l'art et aux normes C 15100.

L'Entrepreneur devra prendre connaissance des prestations générales intéressant tous les autres corps d'état.

Les installations seront réalisées conformément aux règles de l'art et aux normes et réglementations en vigueur.

L'Entrepreneur doit tenir compte de la charge SECUREL dans ses prix.

5.1. ALIMENTATION PRINCIPALE

5.1.1. Mise à la terre

La mise à la terre se réalise par câble cuivre nu 29 mm² y compris la liaison par raccords bimétalliques avec poteaux de structure. Toutes les tuyauteries métalliques et menuiseries métalliques des pièces humides seront reliées entre elles et reliées à la prise de terre. La valeur de la prise de terre sera inférieure à 10 OHMS.

Ce prix qui s'entend toutes et aléas comprennent également la barrette de contrôle et le raccordement au disjoncteur s'applique au mètre linéaire (ml) de câble.

Un câble HG 1000-U mm² sous fourreau ICD diam 36 assurera l'alimentation du tableau. Les canalisations secondaires seront réalisées de la façon suivante :

- Pour l'éclairage en conducteurs H07V-U 1,5 mm² sous fourreau isorange diam 11 mm noyé ou encastré à la construction ou en câble A05 VU 3 x 1,5 mm² posé directement dans les vides au-dessus des faux plafonds.
- Pour les prises de courant en conducteurs H07V-U 2,5 mm² sous fourreau isorange diam 13 mm noyé ou encastré à la construction.

5.1.1.1. Exécution d'une mise à la terre

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'ensemble du bâtiment (ens.).

5.1.2. Tableau de distribution

Les tableaux seront installés et équipés conformément aux plans fournis par l'Entrepreneur et soumis à l'examen et avis du Maître d'œuvre. L'ensemble des appareils sera inaccessible porte fermée par la clé.

Ils seront constitués de coffrets encastrés comprenant des coupe-circuits et disjoncteurs différentiels de dimensions appropriées avec matériel modulaire sur rail type DPN et repéré par des étiquettes. Les coupe-circuits seront du type UNI+N. Les disjoncteurs seront conformes aux normes NFC 62.411.

Tous les conducteurs en amont et en aval de ces borniers seront repérés individuellement par bagues caoutchouc. Les câbles seront repérés par porte-étiquettes.

Tous les repiquages seront réalisés à travers un répartiteur avec plaque arrière isolante et capot de protection transparent en face avant.

L'éclairage de sécurité sera assuré tel que défini sur les plans par les blocs autonomes conformes à la norme NFC 71 800 et NFC 71 801:

Forme rectangulaire

Flux lumineux = 60 lumens

Autonomie: permanent

Le câblage interne sera réalisé par des conducteurs souples de section adaptée.

Une boîte "Arrivée Tableau" sera encastrée en fond de chaque coffret afin d'être coiffé par celui-ci lors de sa pose.

5.1.2.1. Coffret à 13 modules encastrés

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique à l'unité (u).

5.2. DISTRIBUTION SECONDAIRE

Pour la distribution secondaire les circuits électriques seront réalisés comme suit :

Circuits lumineux

Issus des tableaux de protection, les câbles VGV 3 x 1,5 mm² posés dans le vide de construction jusqu'aux boîtes de dérivation encastrées, disposées en partie haute au droit de chaque local. Les descentes des interrupteurs seront réalisées sous fourreau orange diamètre 11 encastré. Depuis les boîtes précédemment citées les technologies suivantes seront appliquées :

- luminaires posés sous faux-plafonds :

circuits réalisés en conducteur H07V-U 1,5 mm² sous fourreau ICD gris n° 11.

Circuits prise de courant

Issus des tableaux de protection, les circuits seront réalisés sous fourreaux n° 13 posé en saignées dans les murs et contiendront les conducteurs H07 V-U 2,5 mm².

Circuits coffrets divisionnaires

L'alimentation des coffrets se fait par câble HG 1000 5x10mm².

5.2.1. Point lumineux sur simple allumage (S.A).

Le prix du point lumineux prend en compte le circuit électrique, l'interrupteur et la douille (si elle existe).

5.2.1.1 3 point lumineux.

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent à l'unité (u).

5.2.1.2 18 points lumineux.

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent à l'unité (u).

5.2.2. Divers.**5.2.2.1. Alimentation de prise de courant**

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent à l'unité (u).

5.2.2.2. Alimentation des coffrets

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent à l'unité (u).

5.3 PETITS APPAREILLAGES

Les interrupteurs (ont leurs coûts compris dans celui du point lumineux) et les prises de courant 2P+T 10/16A et les sorties des câbles seront du type encastré NEPTUNE II.

5.3.1. Prise de courant**5.3.1.1. Prise de courant + Terre**

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent à l'unité (u).

5.4 APPAREILS D'ECLAIRAGE

5.4.1. Réglette fluo mono 1,20 nue

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent à l'unité (u).

CHAPITRE 6 - SERRURERIE

L'Entreprise du présent lot aura la charge de la réalisation des travaux de serrurerie.

En ce qui concerne les prescriptions se reporter au Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (C P T P).

Les matériaux rentrant dans la confection des ouvrages métalliques seront soigneusement décalaminés, dégraissés. Les soudures seront soigneusement modulées avant la livraison.

Tous les ouvrages recevront en atelier une couche de peinture anticorrosion du système PANTINOX SR.

Les prestations de l'Entreprise comprennent la fourniture, la mise en œuvre y compris tous les accessoires de fonctionnement notamment la quincaillerie.

6.1 OUVRAGES METALLIQUES

6.1.1 Grilles de protection en fer forge

Ouvrage en matériaux ferreux à traiter anticorrosion, scellé dans la maçonnerie. Il est constitué de tube carré 40 d'épaisseur 15/10è posé horizontalement en trois lignes et ensuite de fer carré de 12 soudé verticalement sur les tubes carrés avec un espacement de 11 cm. Il devra nécessairement recevoir en atelier un traitement anticorrosion avant le transport sur les lieux de mise en œuvre.

L'Entrepreneur du présent lot aura la charge de la réalisation des travaux de ferronnerie tels qu'ils figurent sur les plans.

L'Entrepreneur devra donner en temps utile à l'Entrepreneur de Gros Œuvre des indications et des plans très précis sur tous les trous à réserver dans le béton, se rendre compte et surveiller personnellement le chantier, voir que ses indications ont été suivies, faute de quoi, il aura à exécuter lui-même ou à payer les démolitions, réfections, transformations de maçonnerie.

L'Entrepreneur devra fournir, afin de les faire approuver par l'Ingénieur avant de commencer toute fabrication, tous les détails de construction et d'assemblages.

Tous les éléments de serrurerie seront livrés avec deux couches de primaire antirouille passées en atelier après sablage et grenailage sauf les éléments inox et galvanisés.

6.1.1.1 Grille antivol en profilés pleins pour les fenêtres

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions y compris les chutes, et aléas s'appliquent au mètre carré (m²) mis en place.

CHAPITRE 7 - MENUISERIE BOIS - QUINCAILLERIE

7.0 GENERALITE

L'Entrepreneur du présent lot aura la charge de la réalisation des travaux de menuiserie bois tels qu'ils figurent sur les plans.

Le bois

- Les bois utilisés pour les ouvrages doivent être des essences Ivoiriennes sauf stipulations contraires du présent descriptif.
- Ces essences en bois rouge seront de l'iroko, acajou, sipo ou similaire du premier choix.
- Toutes les pièces seront traitées en atelier par trempage après usinage avec des produits insecticides, ignifuges, fongicides et anticryptogamiques, compatibles avec les peintures ou vernis ultérieurs.
- Les produits de traitement devront recevoir l'agrément de l'Ingénieur.
- Tous les ouvrages recevront une couche d'impression sur toutes les faces avant pose sur chantier
- Toutes les portes auront des huisseries couvrant toute la largeur des murs.

La quincaillerie

La quincaillerie est prise en compte dans les prix et devra être conforme ou équivalente aux spécifications suivantes : (les références sont de la marque BRICARD ou similaire).

A Portes :

- trois paumelles bichromatées à bouts droits 140 x 60 en acier roulé pour chaque vantail, sauf stipulations contraires expresses
- serrure à mortaiser à foliot, coffre 148 mm environ ; bouts carrés avec têtère et gâche en laiton type 3452 ou 3442.
- canon "à goupilles" ou équivalent sauf stipulations contraires expresses ; en montage B pour les bureaux et A pour toutes les autres portes sauf cabines WC
- garniture AEROLYT 558 - 021 de Bricard ou équivalent avec bouton de condamnation à voyant pour les cabines WC
- verrous à entailler haut et bas, type 9467, longueur supérieure ou égale à 20 mm de BRICARD ou équivalent sur vantail semi-fixe
- 2 charnières à double action en laiton poli de 150 mm minimum sur chaque vantail des portes va et vient
- butée de porte éventuelle ø supérieure ou égale à 35 mm réf 207 de BRICARD ou équivalent

B Placards :

- Trois paumelles escamotables BRICARD réf. 6185 ou équivalent

- Bouton BRICARD réf. 9284 ou équivalent pour chaque vantail
- Serrure à canon à paillettes réf. 716 BRICARD ou équivalent + aimant de rappel pour chaque vantail.

7.1 MENUISERIE BOIS

7.1.1. Porte pleine en bois massif

Ces prix comprennent notamment :

Pour les portes

- la fourniture des menuiseries dormant et ouvrant et leur impression
- le scellement du dormant
- la fourniture de toute la quincaillerie type BRICARD ou équivalent suivant spécifications de l'article 16.10
- la mise en place et l'ajustage de l'ouvrant
- la fourniture, découpe et pose avec joints agrées du vitrage clair de 6 mm d'épaisseur dans le cas d'une porte avec oculus.

7.1.2. Menuiserie isoplane

Ces prix comprennent notamment :

Pour les portes

- la fourniture des menuiseries dormant et ouvrant et leur impression
- le scellement du dormant
- la fourniture de toute la quincaillerie type BRICARD ou équivalent suivant spécifications de l'article 16.10
- la mise en place et l'ajustage de l'ouvrant
- la fourniture, découpe et pose avec joints agrées du vitrage clair de 6 mm d'épaisseur dans le cas d'une porte avec oculus.

7.1.3.. Porte isoplane pleine

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre carré (m²).

7.1.4.. Placard sous paillasse y compris étagère et quincaillerie

Les portes de placard, en bois rouge, seront alésées sur les 4 bords et peintes sur les 2 faces.

Les cadres de placards seront en bois de section minimale 6 cm x 6cm.

Les étagères seront en contre plaqué d'épaisseur 22 mm à peindre. Elles seront réalisées en 4 compartiments.

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre carré (m²) de la façade.

7.1.5. Châssis NACO à vitrer

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m²).

7.2. QUINCAILLERIE

La quincaillerie est prise en compte dans les prix et devra être conforme ou équivalente aux spécifications suivantes : (les références sont de la marque BRICARD ou similaire).

La serrure est décrite comme suit :

- serrure à mortaiser à foliot, coffre 148 mm environ ; bouts carrés avec tête et gâche en laiton type 3452 ou 3442.

7.2.1 Serrures à condamnation

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent à l'unité (u).

7.2.2 Serrures à canon

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent à l'unité (u).

CHAPITRE 8 – REVETEMENTS DURS

8.1. REVETEMENTS DES SOLS

Ces prix comprennent notamment :

- la fourniture à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires
- la fourniture du carrelage porphyre ou sablé de CERABATI ou équivalent, couleur au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant classement U4P3E3C2
- la confection et la mise en œuvre de la chape de 5 cm d'épaisseur minimum y compris à l'intérieur des placards
- le scellement des carreaux y compris intérieur des placards
- l'exécution des joints réglementaires
- le jointoiment par coulis de ciment
- le remplissage des joints par joint pompe 1ère catégorie
- le nettoyage après travaux.

Le revêtement des escaliers sera choisi dans une série disposant de nez de marche antidérapant.

8.1.1. Carreaux grès cérame

8.1.1.1. Carreaux grès cérame 30 X 30

Ces prix, qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m²).

8.1.1.2. Plinthe grès cérame 8 cm de haut

Ce prix comprend notamment :

- la fourniture à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires
- la fourniture de plinthe 30 x 10 à bord rond en partie courante et 2 bords ronds en extrémité, couleur au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- le collage proprement dit de la plinthe par CERMIPLUS ou autre colle agréée par le CSTB
- le nettoyage après travaux.

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre linéaire (ml).

8.2. REVETEMENTS DE MURS

Ce prix comprend notamment :

- la fourniture à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires
- la fourniture à pied d'œuvre de mosaïque 20 x 20 uni, série Architecte camaïeu des établissements CARABATI ou équivalent ; couleur au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- le collage des faïences par CARMIPPLUS ou colle équivalente agréée par le CSTB sur les murs jusqu'à 2,00 m sauf stipulation contraire (hauteur au-dessus de la plinthe) et sur toutes les faces vues des pieds des paillasses des locaux traités
- l'aménagement des joints réglementaires et leur bourrage par un joint pompe de 1ère catégorie
- le jointoiment par du ciment blanc ou gris suivant décision de l'Ingénieur
- le nettoyage après travaux.

8.2.1. Carreaux grès cérame

8.2.1.1 Faïence type importé 20 X 30

Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre carré (m²).

CHAPITRE 9 – PEINTURE

L'Entrepreneur du présent lot aura la charge de la réalisation des travaux de peinture, tels qu'ils figurent sur les plans. Application sur fonds usuels, conforme au DTU 59/1.

Les prix définis aux paragraphes ci-après, tiennent compte d'un libre choix de coloris par l'Architecte ou l'Ingénieur au moment de l'exécution des travaux. Plusieurs palettes de fabricants seront soumises à cet effet.

En ce qui concerne les prescriptions techniques, se reporter au Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (C.P.T.P).

9.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

9.1.1 Travaux préliminaires

9.1.1.1. Brossage de maçonneries neuves

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m²).

9.2. PEINTURE INTERIEURE

9.2.1 Peinture sur ouvrages maçonnés de type vinylique intérieur

Ce prix comprend notamment :

- La fourniture à pied d'œuvre des peintures
- La fourniture des matériaux et matériels nécessaires
- La protection des parties d'ouvrage non concernées
- 1 couche intermédiaire
- 2 couches de finition
 - aspect : satiné
 - relief : lisse

finition : courante

teinte : pastel

- Le nettoyage après travaux

9.2.2. Peinture sur faux-plafond en contreplaqué

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2).

9.3. PEINTURE EXTERIEURE

9.3.1 Peinture sur ouvrages maçonnés de type vinylique extérieur

Ce prix comprend notamment :

- La fourniture à pied d'œuvre des peintures
- La fourniture des matériaux et matériels nécessaires
- La protection des parties d'ouvrage non concernés
- le grattage des peintures jusqu'à obtention d'un support propre
- le brossage, lavage éventuel
- 1 couche intermédiaire
- 2 couches de finition
 - aspect : satiné
 - relief : lisse
 - finition : courante
 - teinte : pastel
- Le nettoyage après travaux
-

9.4 PEINTURE A USAGE PARTICULIERS

9.4.1 Peinture sur ferronnerie y compris pose préalable d'antirouille

Ces prix qui s'entendent toutes sujétions et aléas s'appliquent au mètre carré (m2).

9.5 NETTOYAGE GENERAL

Ces nettoyages seront exécutés en fin de travaux, conformément aux indications du Cahier des Prescriptions Techniques Générales applicables aux travaux de peinture, nettoyage de mise en service, vitrerie, miroiterie, établi par le centre scientifique et technique du bâtiment.

Ces nettoyages ne comprennent pas les évacuations de gravois en provenance des divers corps d'état qui seront assurés par l'Entrepreneur du gros-œuvre.

Ils intéressent tous les locaux pour toutes les parties apparentes :

- - sols, dallages, revêtement divers
- - quincaillerie : boutons de portes, béquilles, etc.
- - menuiseries aux deux faces
- - interrupteurs, prises de courant, etc.

Sont également compris le balayage , des déchets résultant des nettoyages eux-mêmes.

TROISIÈME PARTIE
MARCHE

Section VII. Cahier des Clauses Administratives Générales. (CCAG)

Les clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) contenues dans le Dossier Type d'Appel d'Offres (DTAO) pris par décret n°2013-404 du 06 juin 2013, relatif aux appels d'offres de travaux sont applicables.

Les clauses des CCAG peuvent être intégralement consultées sur le site Internet de la Direction des Marchés Publics (DMP) : www.marchespublics.ci

Section VIII. Cahier des Clauses Administratives Particulières

Les Clauses Administratives Particulières qui suivent complètent les Clauses Administratives Générales. Dans tous les cas où les dispositions se contredisent, les dispositions ci-après prévaudront sur celles des Clauses Administratives Générales. Le numéro de la Clause Générale à laquelle se réfère une Clause Particulière est indiqué dans la colonne N°2 intitulée Article.

Conditions	Article du CCAG	Disposition
Désignation des intervenants	4.1.1	Nom de l'Autorité Contractante : Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité Nom du Maître d'Ouvrage : Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité Nom du Maître d'œuvre : Directions Régionales de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme de Divo, Gagnoa et Bouna
	4.2.2	Sans objet
Documents contractuels	5.2 (e)	Plans, notes de calcul, cahiers de sondage et dossiers géotechniques (supprimer la ou les mentions inutiles)
	5.2 (h)	Décomposition des prix forfaitaires et sous détail des prix unitaires : sans objet.
	5.2 (j)	Autres pièces contractuelles [Insérer, le cas échéant]
Estimation des engagements financiers du Maître d'ouvrage	6.8	Sans objet
Cautionnement définitif et garantie de restitution d'avance - Retenue de garantie - Responsabilité - Assurance	7.1.1	Le montant du cautionnement définitif sera de : Trois pour cent (3%) du montant initial du marché
	7.2.1	La retenue de garantie sera de : Cinq pour cent (5%) du montant initial du marché La durée de garantie est de douze(12) mois

Conditions	Article du CCAG	Disposition
	7.3	<p>Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent marché : (choisir l'option ou les options correspondante(s) et supprimer les mentions inutiles)</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurance des risques causés à des tiers: - assurance des accidents de travail - assurance "Tous risques chantier": - assurance couvrant la responsabilité décennale: <p>NB :</p> <p>a) le montant minimum garantie est de cent pour cent (100%) du montant du marché en Francs CFA</p> <p>b) Franchise est de cinq pour cent (5%) du sinistre</p>
Nature du prix	11.1	Sans Objet.
	11.2	Le marché est à prix : global et forfaitaire
Révision des prix	11.4.2	Les prix sont fermes et les dispositions de l'Article 11.4.2 du CCAG ne sont pas applicables
Actualisation des prix	11.4.3	sans objet
Impôts, droits, taxes, redevances, cotisations	11.5.2	<p>Les prix du présent marché sont réputés ne pas comprendre les montants dus au titre des impôts, droits et obligations suivants :</p> <p>sans objet</p>
Rémunération de l'Entrepreneur	12.3	<p>Chaque acompte pourra comprendre une part correspondant aux approvisionnements de matériaux et composants de construction constitués sur le Site des travaux en vue de leur mise en œuvre. De telles avances seront déduites de l'acompte rémunérant les travaux correspondants, lorsqu'ils auront été réalisés et lesdits approvisionnements mis en œuvre. Le solde total de ces avances sur approvisionnements ne peut excéder quinze pour cent (15%) du montant du marché.</p>

Conditions	Article du CCAG	Disposition
Avance de démarrage	12.4	<p>Une avance forfaitaire facultative au démarrage du chantier peut être versée à l'Entrepreneur à condition qu'il en fasse expressément la demande. Elle doit être garantie à cent pour cent (100 %) par une caution personnelle et solidaire fournie par une Banque agréé par le ministre chargé des finances de la République de Côte d'Ivoire ou délivré par une banque établie dans l'espace UEMOA. Cette avance est plafonnée de vingt pour cent (20 %) à cinquante pour cent (50%) du montant de base du Marché.</p> <p>Le paiement de l'avance de démarrage est subordonné à la constitution de la caution et à la constitution du cautionnement définitif.</p>
Intérêts moratoires	12.7	Le taux applicable est le taux d'escompte de la BCEAO majoré d'un point.
Domiciliation des paiements	14.2.3	<p>Les paiements à l'Entrepreneur seront effectués au compte bancaire suivant :</p> <p>[Indiquer le compte bancaire du titulaire]</p>
Force majeure	17.3	Seules des intempéries constituant un cas de force majeure : sans objet
Délai d'exécution	18.1.1	<p>Le délai d'exécution des travaux par lot est fixé à : trois (03) mois</p> <p>Ce délai commence à courir à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrer les travaux par le maître d'œuvre.</p>
Prolongation des délais d'exécution	18.2.2	<p>Seuil des intempéries entraînant une prolongation des délais d'exécution des travaux : sans objet</p> <p>Nombre de journées d'intempéries prévisibles : sans objet.</p>
Seuil de prolongation des délais d'exécution ouvrant droit à la résiliation du marché	18.2.4	Seuil de prolongation des délais d'exécution ouvrant droit à résiliation du marché : sans objet
Pénalités, et retenues	19.1	La pénalité journalière pour retard dans l'exécution est fixée à : 1/1000ième du montant non révisé dû, augmenté de ses éventuels avenants.

Conditions	Article du CCAG	Disposition
	19.6	Le montant maximum des pénalités est de : dix pour cent (10%) du montant du marché et de ses avenants éventuels.
Prise en charge, manutention et conservation par l'Entrepreneur des matériaux et produits fournis par le Maître d'ouvrage dans le cadre du marché	25.4	Non applicable
Préparation des travaux	27.1	Durée de la période de mobilisation : 15 jours
	27.2	Délai de soumission du programme d'exécution : 15 jours
	27.3	Plan de sécurité et d'hygiène : Les mesures et dispositions énumérées à l'Article 30.4 du CCAG
Maintien des communications et de l'écoulement des eaux	30.6.1	Les mesures et dispositions énumérées à l'Article 30.6 du CCAG
Réception provisoire	39.1	Les modalités de réception par tranche de travaux sont les suivantes : Le principe de réception provisoire par tranche de travaux est admis et les dispositions des réceptions provisoires restent aussi valables pour les réceptions provisoires par tranche de travaux. Modification du délai du début des opérations préalables à la réception des ouvrages : Non applicable.
	39.2 b)	Epreuves comprises dans les opérations préalables à la réception selon les dispositions des Spécifications techniques.
Garanties particulières	42.2	Sans objet.
Règlement des différends	48.2	Les litiges sont réglés en premier à l'amiable sinon suivant les règles et procédures en vigueur des Nations Unies.
Entrée en vigueur du marché	50	Le marché entre en vigueur dès son approbation par l'autorité compétente et la notification du marché au titulaire ou son délégué.

Visé le.....

Visé le

Lu et approuvé

l'Autorité Contractante

(Mention manuscrite),cachet et

Signature de l'entreprise

Approuvé le.....

L'Autorité Compétente

Section IX. Formulaires de marchés

Liste des formulaires

<i>2. Modèle de cautionnement définitif</i>	<i>119</i>
<i>3. Modèle de garantie de remboursement d'avance (garantie bancaire) 120</i>	
<i>ANEXES VII: PLANS</i>	<i>121</i>

1. Acte d'Engagement

[L'Attributaire remplit cet Acte d'Engagement conformément aux indications en italiques]

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, conclu le/...../20... (Insérer la date)

ENTRE

(1) [insérer le nom légal complet de l'Autorité Contractante] _____ de [insérer l'adresse complète de l'Autorité Contractante] _____ (ci-après dénommé l'« Autorité Contractante ») d'une part, et

(2) [insérer le nom légal complet du Titulaire] _____ de [insérer l'adresse complète du Titulaire] _____ (ci-après dénommé le « Titulaire »), d'autre part :

ATTENDU QUE l'Autorité Contractante a lancé un appel d'offres pour les travaux de [insérer une brève description des travaux] _____ et a accepté l'offre du Titulaire pour l'exécution de ces travaux, pour un montant de [insérer le montant du marché] F.CFA TTC (ci-après dénommé le « montant du marché») et dans le délai maximal de [insérer le délai maximal d'exécution des travaux].

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du marché auxquelles il est fait référence.

2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du marché et être lus et interprétés à ce titre :

- a) le présent Acte d'Engagement
- b) la Notification d'attribution du marché adressée au Titulaire par l'Autorité Contractante ;
- c) l'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire;
- d) le Cahier des Clauses Administratives Particulières. ;
- e) le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
- f) le bordereau des quantités, calendrier d'exécution, et Cahier des Clauses Techniques ; et
- g) [Ajouter ici tout(s) document(s) supplémentaire (s) éventuels] _____

3. Le présent Acte d'Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

4. En contrepartie des paiements que l'Autorité Contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité Contractante par les présentes d'exécuter les travaux et de remédier aux défauts de ceux-ci conformément à tous égards aux dispositions du marché.

5. L'Autorité Contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des travaux, le montant du marché, ou tout autre montant dû au titre du marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le marché.

EN FOI DE QUOI les parties au présent marché ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur en Côte d'Ivoire, les jour et année mentionnés ci-dessous.

<p>Pour le titulaire: (tous ces champs sont obligatoires, ils doivent être renseignés par le titulaire)</p> <p>Signé et authentifié par :</p> <p>Fonction :</p> <p>Signature :</p> <p>Nom :</p> <p>Date :</p>	<p>Pour l'Autorité Contractante et en son nom: (tous ces champs sont obligatoires, ils doivent être renseignés par l'autorité contractante)</p> <p>Signé et authentifié par :</p> <p>Fonction :</p> <p>Signature :</p> <p>Nom :</p> <p>Date :</p>
--	--

2. Modèle de cautionnement définitif

[Sur demande de l'attributaire, la banque ou l'établissement financier (garant) remplit cette garantie de bonne exécution type conformément aux indications en italique]

Date : [insérer la date]

Identification de l'AAO : [insérer l'objet et le numéro de l'appel d'offres]

[insérer les nom et adresse de l'organisme d'émission]

Bénéficiaire : [insérer les nom et adresse de l'Autorité Contractante]

Numéro de la garantie de bonne exécution : [insérer le numéro de la garantie]

Nous avons été informés que [insérer le nom du Titulaire] (ci-après dénommé « le Titulaire ») a conclu avec vous le marché numéro [insérer le numéro du marché] en date du [insérer la date d'approbation] pour les travaux de [insérer l'objet du marché] (ci-après dénommée « le marché »).

De plus, nous comprenons qu'un cautionnement définitif est exigé en vertu des conditions du marché.

A la demande du Titulaire, nous [insérer le nom de l'organisme d'émission] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, tout montant que vous pourriez réclamer dans la limite de [insérer la somme en chiffres et en lettres] F.CFA. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Titulaire ne se conforme pas aux conditions du marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le...../..../20..... [Insérer la date de fin d'exécution des travaux], ¹ et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est établie en conformité avec l'Acte Uniforme OHADA portant organisation des sûretés adopté le 15 décembre 2010 et entré en vigueur le 16 mai 2011 (JO OHADA n° 22 du 15 février 2011) dont les articles 39 et 40 sont respectivement relatifs aux règles de formation de garantie et contre garantie autonomes et à ses mentions obligatoires.

[Insérer le nom et la fonction de la personne habilitée à signer la garantie au nom de l'organisme d'émission]

[Insérer la signature et le cachet de l'organisme]

¹ La date est établie conformément à l'article 17.4 des Cahier des Clauses Administratives Générales (« CCAG »), en tenant compte de toute obligation de garantie du Titulaire en vertu de l'article 27.2 du CCAG/CCAP. L'Autorité Contractante doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, l'Autorité Contractante peut envisager d'ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite de l'Autorité Contractante formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »

3. Modèle de garantie de remboursement d'avance (garantie bancaire)

[À la demande de l'attributaire, la banque remplit cette garantie type conformément aux indications en italique]

Date : [insérer la date]

Identification de l'Appel d'Offres : [insérer le numéro et l'objet de l'appel d'offres]

[insérer les nom et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : [insérer les nom et adresse de l'Autorité Contractante]

Numéro de la garantie de remboursement d'avance: [insérer le numéro de la garantie de remboursement d'avance]

Nous avons été informés que [insérer le nom du Titulaire] (ci-après dénommé « le Titulaire ») a conclu avec vous le marché numéro [insérer le numéro du marché] en date du [insérer la date] pour les travaux de [insérer l'objet du marché] (ci-après dénommé « le marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de remboursement d'avance est exigée en vertu des conditions du marché.

A la demande du Titulaire, nous [insérer le nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de [insérer la somme en chiffres et en lettres] F. CFA. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le titulaire ne se conforme pas aux conditions du marché parce qu'il a utilisé l'avance à d'autres fins que pour l'exécution des travaux.

Toute demande et paiement au titre de la présente garantie est conditionnée à la réception par le Titulaire de l'avance mentionnée plus haut dans son compte portant le numéro [insérer le numéro du compte bancaire] à [insérer les nom et adresse de la banque].

La présente garantie expire au plus tard à la première des dates suivantes : sur réception d'une copie de [Insérer le nom des documents établissant l'exécution des travaux] ou le...../...../20..... [Insérer la date].¹ Toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est établie en conformité avec l'Acte Uniforme OHADA portant organisation des sûretés adopté le 15 décembre 2010 et entré en vigueur le 16 mai 2011 (JO OHADA n° 22 du 15 février 2011) dont les articles 39 et 40 sont respectivement relatifs aux règles de formation de garantie et contre garantie autonomes et à ses mentions obligatoires.

[Insérer le nom et la fonction de la personne habilitée à signer la garantie au nom de la banque]

¹ *Insérer la date de livraison prévue au calendrier initial de livraison. L'Autorité Contractante doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'elle préparera la garantie, l'Autorité Contractante peut envisager d'ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite de l'Autorité Contractante formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »*

[Insérer la signature et le cachet de la banque]

ANEXES VII: PLANS